

Saint Mars sur la Futaie



Journal Communal

2011-2012

N° 23

Sommaire

Mot du Maire	p.2
Nouvelles de la commune  Réalisations 2011 - Travaux - Fleurissement  Renseignements pratiques  Ecole Michel Lamy	p.3 à 5 p.6 à 10 p.11
La vie des associations	p.12 à 15
Informations générales ✓ Sapeurs pompiers ✓ Carsat Pays de Loire ✓ ASCL ✓ Collège Louis Launay ✓ ADMR ✓ Animation 3-18 ans ✓ ADSB du Bocage Mayennais ✓ Virades de l'espoir ✓ Section foot jeunes GI-ASC ✓ Programme des randonnées 2011	p.16 p.17 p.18 p.19 p.20 p.21 p.22 p.23 p.24 p.25
Quelques informations proposées par la commission environnement	p.26 à 28
L'éclaircie	p.29
Le pays de haute Mayenne	p.30 à 33
Entretien de l'Airon et de ses affluents	p.34 à 37
Le frelon asiatique, les chenilles urticantes, les rongeurs nuisibles	p.38
Histoire de Saint Mars. • Le petit train ou tramway départemental	p.39 à 41

Etat civil

Naissance :

- Diégo BOUVET le 16 mars
- Jade COLAS le 29 août
- Lenny LONGUEVE le 31 octobre
- Alwena CAILLERE le 12 novembre
- Marvyn BETTON le 15 novembre
- Marie BATARD le 30 novembre
- Inaya LE MAGUER BIGOT le 19 décembre

Mariages :

- Samuel BRAULT et Angélique CRESPEL le 20 août

Décès :

- Henri DOUDARD, le 5 mars
- François CHARRON le 11 avril
- Mélodie ESNAULT le 4 septembre
- Maria BEUCHER née BESNARD le 9 novembre
- Raymond LEMAITRE le 9 décembre
- **Transcription de décès :** Joseph Godin le 28 août

Le mot du maire

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous présenter au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux pour 2012.

Une nouvelle année débute, je veux croire que la période des fêtes a été pour chacun d'entre vous l'occasion de joie, de bonheur partagé et de retrouvailles familiales et amicales.

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets à chacun de vous, à vos familles, à l'ensemble de la population avec une pensée particulière pour les plus démunis, qui souffrent de maladie, de solitude ou qui ont perdu un être cher au cours de 2011.

Ces vœux traduisent d'abord un souhait de partage, de progrès et de réponses optimistes pour chacun. Malgré tout en ce début d'année nous pouvons avoir quelques interrogations.

Les difficultés actuelles de la zone euro risquent de nous entraîner vers une récession et une crise économique inquiétante. Avec la réforme des collectivités et les restrictions budgétaires, quel sera demain la place de nos communes dans la société pourtant espace de proximité, de dialogue et d'écoute pour la population.

Au delà de ces quelques remarques les vœux ne doivent pas uniquement être l'occasion de lamentations et de plaintes. Nous devons regarder vers l'avenir et maintenir nos projets.

Les travaux de la nouvelle mairie sont terminés. Nous sommes dans les locaux depuis début décembre. L'aménagement du jardin est prévu pour 2012. Début de printemps nous organiserons une inauguration et une porte ouverte afin que chacun puisse s'approprier ce nouveau lieu.

D'autres travaux sont prévus pour 2012. La réfection de l'ancienne mairie afin de doter l'école d'un nouveau dortoir, de toilettes et d'une salle pour les maîtres aux normes. Nous continuerons aussi les travaux d'amélioration de la station d'épuration et nous engagerons divers petits travaux notamment à la salle polyvalente. Avec les subventions obtenues, nous sommes en mesure de poursuivre ces travaux.

Suite à la cessation d'activité de Marielle à l'épicerie café, le conseil municipal a décidé le rachat du fonds de commerce et de le mettre en location gérance à Madame Désardillier. Afin de pérenniser l'activité, je vous invite à fréquenter ce commerce ainsi que tous ceux de la commune.

Je remercie les membres du conseil municipal qui ont préparé ce bulletin. Un grand merci aux associations qui contribuent à la vie de la commune. Pour terminer, je renouvelle mes vœux pour 2012 et souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. Que vos projets soient couronnés de succès, que votre santé et celle de vos proches vous permettent de profiter pleinement de la vie.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous

Bien cordialement Maurice Roulette.

Les réalisations effectuées en 2011.

Réalisation budgétaire 2011

Réalizations de l'exercice		Dépenses	Recettes	Résultat
	Fonctionnement	372 657,00 €	479 009,00 €	106 352,00 €
	Investissement	204 858,00 €	196 964,00 €	-7 894,00 €
	TOTAL	577 515,00 €	675 973,00 €	98 458,00 €

✚ La mairie :

Le conseil municipal a décidé de faire une nouvelle mairie dans le presbytère afin de libérer de la place pour l'école. L'idée était de réaliser une mairie accueillante et pratique pour que chacun s'y sente bien et que ce bâtiment reflète le dynamisme de la commune. Bien entendu il n'était pas question de consacrer un budget hors de propos pour une petite commune comme Saint Mars. Il a été décidé de garder la structure et le chauffage tels qu'ils existaient dans le presbytère ce qui a permis un coût de rénovation tout à fait correct.

Coût de la rénovation du bâtiment : 140 000€

Coût de l'achat du nouveau mobilier : 12 800€



Première réunion du conseil municipal et du CCAS dans la nouvelle mairie.

✚ Les garages :

Trois places de garages ont été réalisées impasse de la Forge pour les locataires des logements communaux.

Coût : 10 200€

✚ Abri plan d'eau :

Afin d'avoir un espace plus convivial le conseil municipal a décidé de construire un abri au plan d'eau qui permet aussi de pique niquer.

Coût : 3 400€

✚ Chemin Dallionière :

Après plusieurs années d'attente nous avons décidé de refaire le seul chemin de la commune qui n'était pas goudronné.

coût : 8 200€

✚ Mobilier pour l'école :

Devant l'augmentation d'élèves nous sommes obligés d'adapter le mobilier de l'école.

Coût : 1 400€

✚ Ravalement de la façade de la poste

Coût : 8 700€

✚ Réhabilitation du réseau d'assainissement :

Coût : 31 500€

Subventions : Agence de l'eau : 6 233€, Conseil Général : 7 899€.

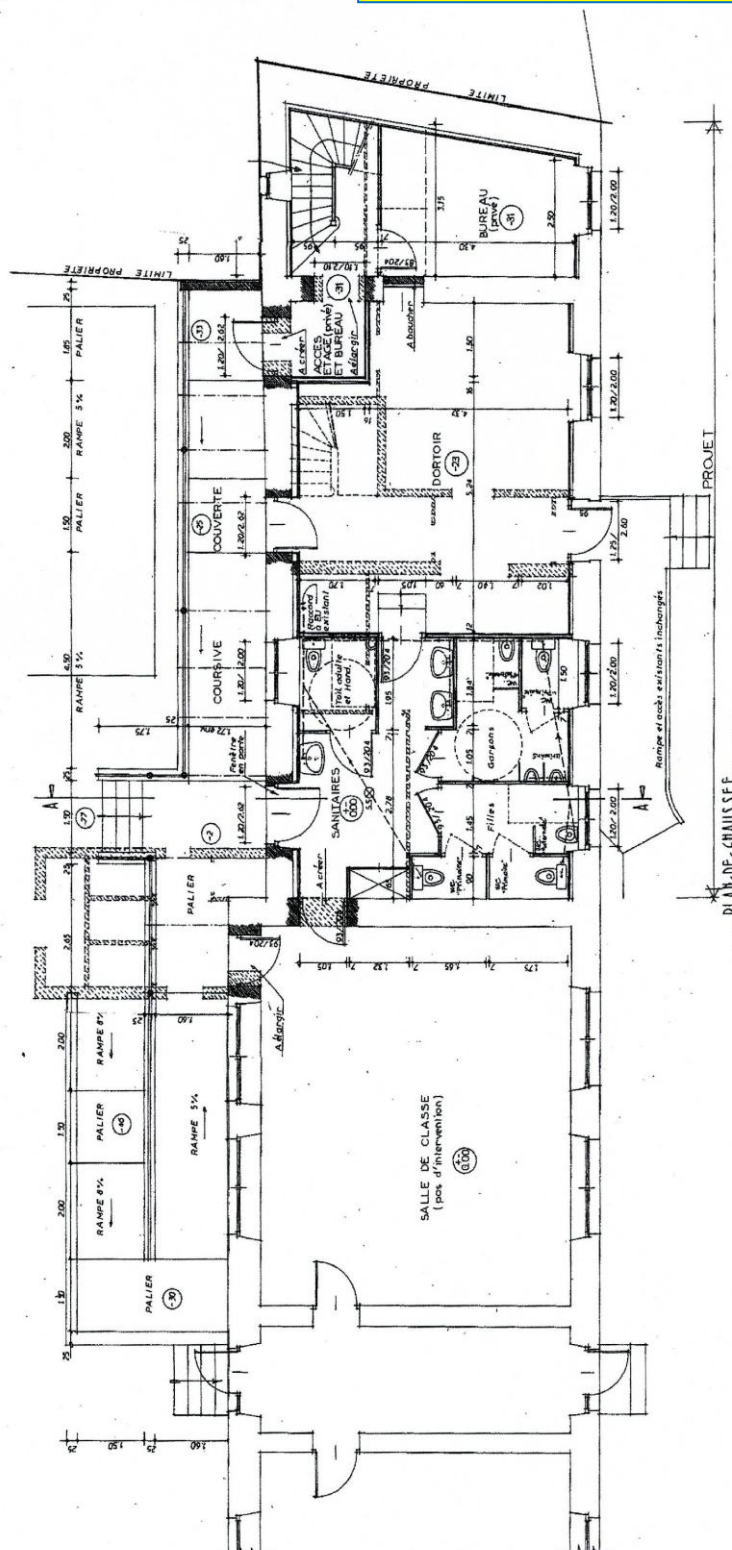
Travaux réalisés par le CCAS :
 Toitures restaurant et remise : 32 300€
 Valisettes pour le portage des repas : 1 300€

Principal projet pour 2012

✚ **Projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en dortoir, salle de réunion pour les maîtres et toilettes : Coût estimé à 110 720€**

Subventions DETR (état) : 27 346€
 Réserve parlementaire : 20 000€
 CCBM : 6000€

Plan de la réhabilitation de l'ancienne mairie



Fleurissement

La commune a obtenu le 2ème prix départemental de fleurissement attribué aux communes de 501 à 1000 habitants. Un grand merci à la commission fleurissement et aux bénévoles qui s'occupent des fleurs.



Cérémonie de remise des prix de fleurissement à Andouillé.

Marina JUIN
Développement - Environnement - Accessibilité
Comité départemental du tourisme
84, avenue Robert Buron
BP 0325 • 55003 LAVAL Cedex
Tél. : 02 43 55 58 83 - Fax : 02 43 55 58 82
Portable : 06 07 38 80 17
E-mail : m.juin@tourisme-mayenne.fr
La Mayenne, trophée national du département fleuri depuis 1994
AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ A VOTRE PLANÈTE



RESULTATS DU CONCOURS 2011 DES MAISONS FLEURIES

1^{ère} catégorie : Maison avec jardin visible de la rue

- 1^{er} prix : Mr et Mme TISSIER Robert
- 2^{ème} prix : Mr et Mme DODARD Michel
- 3^{ème} prix : Mr et Mme TROHEL Henri
- 3^{ème} prix ex aequo : Mr et Mme CANET Joël
- 4^{ème} prix : Mr et Mme MARTEL Yves

2^{ème} catégorie : Décor floral sur la voie publique : fenêtres et murs

- 1^{er} prix : Mr et Mme BOISSEL Fernand
- 1^{er} prix ex aequo : Mme DANDIN Georgette
- 2^{ème} prix : Mme SAULNIER Denise
- 2^{ème} prix ex aequo : Mr et Mme CHOPIN Raymond
- 3^{ème} prix : Mme ESNAULT Elisabeth

4^{ème} catégorie : Tous commerces

- 1^{er} prix : Mme ARCANGER Colette,
- 2^{ème} prix : Mr et Mme GALESSO Orfeo

Maisons en campagne

- 1^{er} prix : Mr et Mme MAULAVE Clément
- 2^{ème} prix : Mr et Mme RATTIER André
- 3^{ème} prix : Mr MAULAVE Bernard

Renseignements pratiques pour faciliter les démarches

Elections :

- ✎ Présidentielles : 22 avril et 6 mai
- ✎ Législatives : 10 et 17 juin

MAIRIE

Ouverture du secrétariat : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30, samedi de 9h à 12h.

Téléphone : 02.43.05.00.59

Email : Mairie.St-Mars-Sur-la-Futaie@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE

Ouverture du bureau du Lundi au Vendredi de 9 H à 12 H, Samedi de 10 H à 12 H
téléphone: 02.43.05.00.41

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Assistante sociale : Sur rendez-vous pris au préalable auprès du centre médicosocial de Gorron 02 43 08 06 03

PERMANENCE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Mairie de FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, chaque Vendredi, de 9 H à 12 H

Mairie de MONTAUDIN, le 1er Mercredi du mois, de 14 H à 15 H

PERMANENCE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (C.L.I.C.)

Mairie de LANDIVY, le 3ème Mardi du mois, de 10 H 30 à 12 H

PERMANENCE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Plus de rendez-vous à Landivy, permanences le jeudi de 9H00 à 12H00 à Gorron (Relais des services publics 2, Rue Magenta) le mardi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 à Ernée (Place Renault Molière)

PERMANENCE CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE (Retraite Sécurité Sociale)

Cité Administrative à ERNEE, le 1er Lundi et les 2ème et 4ème Jeudi du mois, sur rendez-vous (tél. 0821.10.01.10)

PERMANENCE CAF DE LA MAYENNE

Cité Administrative à ERNEE, les 1er et 3ème mercredi du mois, de 8 H 30 à 11 H 30

PERMANENCE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)

Cité Administrative à ERNEE, le 2ème lundi du mois, de 9 H à 12 H, sur rendez-vous (tél. 02.43.56.99.29)

PERMANENCE HABITAT & DEVELOPPEMENT

Permanence suspendue depuis le 1er septembre.

Pour tout renseignement appelez le 02 43 91 19 91

PERMANENCE AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION LOGEMENT

Mairie de LANDIVY, le 3ème Lundi du mois, de 14 H 15 à 15 H 30

CONCILIATEUR

En attente d'un nouveau conciliateur sur Landivy, permanences à Ernée le 3ème mardi du mois de 9h00 à 11h30, sur RDV, Mr Delamonneray 02 43 08 71 20

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi : 10 h – 12 h

Mardi et Jeudi : 14 h – 18 h

Samedi : 10 h – 12 h et 14 h – 18 h

(du 1er Novembre au 30 Janvier : fermeture à 17 h 30)

Location de la salle communale

Nouveau règlement :

ARTICLE 1 : UTILISATION

- Bals, banquets, réunions de famille, soirées et activités récréatives, activités semi-sportives (en cohérence avec l'agencement de la salle), réunions associatives.
- La salle des fêtes a pour vocation première d'accueillir la vie associative, au travers des différentes associations de la Commune, et pourra également être louée à des particuliers.
- La sous location à des tiers est interdite.
- Tous renseignements seront donnés par madame DAVY, responsable de la salle communale, au 02 43 05 00 41 le matin et au 02 43 05 02 81.

ARTICLE 2 : HYGIENE ET SECURITE

- Capacité de la salle : L'utilisateur devra veiller au respect de la capacité maximale de la salle.
- Tableau électrique : les interrupteurs nécessaires au fonctionnement courants sont signalés sur le tableau électrique, l'utilisateur ne devra manipuler aucun autre interrupteur.
- L'utilisateur devra s'assurer, lorsqu'il quitte la salle, que les lumières soient éteintes, que les branchements électriques mis en place par lui soient bien déconnectés, que les robinets soient bien fermés et que toutes les portes comportant une serrure soient bien fermées.
- Toute personne quittant les locaux sans fermer à clef alors que ceux-ci sont inoccupés sera considérée comme responsable des dommages occasionnés dans la salle.
- Il est interdit de fumer dans la salle
- L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité arrêtée et s'engage à les respecter, avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
- Il est interdit : de procéder à des modifications sur les installations existantes, de bloquer les issues de secours, d'introduire dans l'enceinte des pétards, fumigènes..., de déposer des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux, d'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas destinés.

ARTICLE 3 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

- En cas de difficultés ou d'accidents pendant la durée de l'occupation de la salle des fêtes, la responsabilité de la commune est en tout point dégagee, dans la mesure où elle n'assure que la location.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, perte ou vol.
- L'utilisateur doit être couvert par sa compagnie d'assurance en responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers.
- L'entretien et la maintenance des locaux mis à disposition sont à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : STATIONNEMENT

Le stationnement se fera prioritairement près du plan d'eau.

Les accès aux garages des habitations voisines seront respectés.

ARTICLE 6 : NUISANCES AU VOISINAGE

Les sonorisations ou autres diffuseurs de musiques seront réduits à partir d'une heure du matin.

Les portes de la salle resteront fermées en permanence afin de prémunir le voisinage de toute nuisance sonore.

L'utilisateur et les personnes dont il a la responsabilité devront rester à l'intérieur et aux abords immédiats de la salle. Toute atteinte à la tranquillité du voisinage donnera lieu à procès-verbal.

ARTICLE 7 : DEPOT DE GARANTIE

Un premier Etat des lieux est fait lors de la prise de possession des locaux et donne lieu à la remise par l'utilisateur d'un chèque de caution de 100.00€.

ARTICLE 8 : RANGEMENT ET NETTOYAGE

La salle sera rendue dans l'état où elle était lors de la prise de possession à la date et à l'heure fixée au préalable avec le responsable de la commune. Si cette condition n'est pas remplie, il sera retenu la caution de 100€ et facturé les dépenses supplémentaires dues aux heures de nettoyage nécessaires à la remise en état ainsi que les Réparations.

- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, le lave-vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. Les tables et les chaises devront être lavées et rangées.
- La fixation au mur avec de la pâte collante (type Patafix) est interdite
- L'utilisation des confettis est interdite et donnera lieu à retenue systématique de la caution.
- Les déchets ménagers seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container. Les Déchets recyclables seront déposés dans les points de collecte prévus à cet effet sur la commune (le plus proche est situé près du plan d'eau).
- La cour sera nettoyée si besoin.
- Tout dysfonctionnement devra être signalé dès que possible.
- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

ARTICLE 9 : FACTURATION

Un Etat des lieux est réalisé lorsque l'organisateur rend les clés, le tableau figurant ci-dessous est alors rempli, signé et donnera lieu à facturation.

SALLE :

	Salle 1	salle 2	salles 1/2
Bal, soirée dansante d'une Association sur invitation		120,00 €	180,00 €
Concours de belote		40,00 €	60,00 €
Réunion publique	15,00 €	30,00 €	40,00 €
Vin d'honneur	20,00 €	35,00 €	50,00 €
1 repas (midi ou soir)	40,00 €	60,00 €	80,00 €
2 repas (midi et soir)	60,00 €	100,00 €	140,00 €
Supp. Lendemain avec repas	20,00 €	35,00 €	45,00 €

FRAIS ANNEXES :

Prestation	Prix unitaire	Nombre	total
RETENUE CAUTION	100.00€		
cuisine avec préparation	40.00 €		
cuisine sans préparation	25.00 €		
couvert complet	0.70 €		
1/2 couvert	0.40 €		
couvert sans assiette	0.30 €		
ELECTRICITE Kwh HP	Entrée :	Sortie :	

ELECTRICITE Kwh HC	Entrée :	Sortie :	
ELECTRICITE SALLE ASSO	Entrée :	Sortie :	
annulation	20.00 €		
assiette 22 cm	2.80 €		
assiette 19 cm	2.35 €		
verre	0.90 €		
flûte	1.55 €		
fourchette, cuillère à soupe, couteau	0.85 €		
cuillère à café	0.50 €		
tasse	2.70 €		
carafe	2.20 €		
saladier	3.70 €		
plat plat	16.70 €		
légumier	9.20 €		
louche	2.90 €		
Clé perdue+serrure – tarif selon devis			

CANTINE MUNICIPALE

Le prix du repas proposé est de 2,90 €.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionne chaque jour d'école, de 7 heures 30 à 8 heures 50 et de 16 heures 30 à 18 heures 30. Des activités sont proposées aux enfants en fonction de leur âge : dessin, bricolage, jeux. Une aide aux leçons peut également être apportée.

Le tarif est de 0.60€/heure, tarif réduit de 0.48€ sur présentation du dernier avis d'imposition mentionnant un revenu net avant correction égal à 0 .

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme BARRABE Mélinda	La Madeleine	02.43.30.27.22
Mme CHANCEREL Annick	La Bercerie	02.43.05.64.70
Mme HEBERT Sabine	15, Rue Jacques Hamard	02.43.05.02.73

ASSOCIATION EUROMAYENNE

Envie d'améliorer votre anglais, en recherche d'activités, envie d'échanges culturels ? ... EuroMayenne peut vous aider (tél. 02.43.56.57.31)

New to Mayenne, want to meet more people, need to improve your french, looking for more activities ? ... then EuroMayenne can help ! (tél. 02.43.00.63.85)

DECLARATION PUITES ET FORAGES

La loi du 30 Décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques impose une déclaration en mairie des puits et forages réalisés pour les usages domestiques d'une famille. La déclaration est à faire sans délai pour les ouvrages existants et un mois avant le début des travaux pour les ouvrages à créer.

STOP PUB

La publicité distribuée dans les boîtes aux lettres représente chaque année plus de 40 kg par foyer. Ce sont 40 kg de papier pour lesquels il faut : 20 à 40 kgs de bois, 200 à 600 litres d'eau, 120 à 240 KWh d'électricité, des adjuvants et des colorants.

Pour des raisons économiques, c'est le consommateur qui paie la publicité, c'est le contribuable qui paie son élimination (redevance ordures ménagères).

Un acte citoyen : le Stop Pub s'inscrit dans la démarche de réduction des déchets. Il n'y a pas de petite action, si nous sommes nombreux à le faire :

- un stop pub, c'est 40 kg de papiers évités et 4 € d'économie sur les frais de collecte et de traitement des déchets,
- 100 stop pub, c'est 4 tonnes de papiers évités et 400 € d'économie ...

(Cet autocollant est disponible en mairie)

INFORMATION CCAS et COMMUNE : Un service de portage de repas à domicile a été mis en place. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie. Les repas sont réalisés par LA CAMILLANE et portés par des bénévoles. Portage de repas : habitants de Saint Mars 6.00€ / habitants hors commune : 6.50€

EPICERIE



Suite au souhait de Marielle d'arrêter son activité, le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'acheter le fonds de commerce afin de faciliter sa reprise et de sauver ce multiservices.

Nous souhaitons donc la bienvenue à Madame Christine Désardillier qui devient la gérante de ce commerce. Nous espérons que la population lui fera un bon accueil et aura à cœur de fréquenter régulièrement ce magasin qui continuera à offrir plusieurs services : épicerie, café, gaz, presse, pain...

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 8h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h00

Mercredi et dimanche : 8h30 à 13h00.

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Parents sur le Bocage Mayennais !

Vous, Parents ou futurs parents...

Vous souhaitez avoir des informations concernant les modes de garde pour vos enfants non scolarisés,

Vous aimeriez être accompagnés dans vos démarches pour employer une assistante maternelle,

Vous souhaitez participer à des soirées d'informations sur un thème qui vous est cher : votre enfant

Vous, Assistant(e) Maternel(le) ou futur(e) candidat(e) à cette profession...

Vous souhaitez être informé sur le métier et les démarches nécessaires pour l'exercer,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des temps d'informations et/ou à des animations qui contribueront à l'éveil des enfants que vous accueillez,

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais vous propose un service de proximité, gratuit et neutre. Je vous propose des temps de :

INFORMATIONS / CONSEIL

Par téléphone au 02 43 08 77 61 ou sur rendez-vous :

**Le lundi
Du mardi au vendredi**

**de 14h à 17h30
de 9h à 12h et de 14h à 17h30**

ANIMATIONS



Je propose, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux enfants, des animations le vendredi matin à Landivy.

Si cela vous intéresse, contactez-moi au 02 43 08 77 61.

Stéphanie VANNIER
Responsable du RAM

Ecole Michel LAMY

Une nouvelle année s'achève pour les écoliers de la commune. Le moment est donc venu de dresser un bilan de cette année 2011.

En dehors du travail quotidien dans les classes, quelques moments ont marqué cette année.

Tout d'abord, ce sont les enfants de CM1 et CM2 qui ont vécu l'expérience de la vie en collectivité en partant en classe de neige en Savoie, à Cordon, pendant une semaine. Ils ont pu ainsi s'initier à la pratique du ski mais également découvrir le milieu montagnard, sa faune et son patrimoine. C'est la tête pleine de souvenirs que les enfants sont rentrés de ce périple.



Les enfants des classes de cycle 1, cycle 2 et les CE2 sont partis pour une journée au Refuge de l'Arche à Château-Gontier. Durant cette journée, ils ont pu découvrir les nombreux pensionnaires de cette structure (fauves, ours, singes, perroquets, rapaces...).

Ces sorties ont pu avoir lieu grâce à l'action de l'association de parents d'élèves « les P'tits Futaies » qui a notamment organisé fin juin une fête de l'école très réussie, ponctuée par un petit spectacle des enfants. D'autres actions comme le repas de l'école et le loto ont également rencontré un vif succès.

Cet investissement très important de la commune et des parents a permis de poursuivre l'aménagement de la cour commencé ces dernières années (pour mémoire : nouveau préau, revêtement refait, nouvelle structure de jeu) via l'achat de buts permettant une meilleure pratique des sports collectifs. L'association a enfin financé l'achat de nombreux livres pour renouveler le fond de la bibliothèque de l'école et d'un vidéoprojecteur qui va permettre aux enseignants de tirer encore plus profit du matériel informatique présent à l'école.

C'est donc dans des conditions matérielles optimales que s'est déroulé ce premier trimestre de l'année 2011/2012. L'école accueille 66 enfants répartis de la manière suivante : une classe de maternelle, une classe de CP/CE1/CE2 et une classe de CM1/CM2.

Une nouvelle maîtresse Mlle Schlick a remplacé Mlle Fouilleul chez les petits. Mlle Sauvage est venue renforcer l'équipe et enseigne dans les différentes classes en complément de tous les professeurs qui travaillent à temps partiel cette année.

Le principal projet de l'année en cours va être la préparation et la mise en place d'une comédie musicale que les enfants présenteront en juin prochain, à Landivy. Comme, il y a trois ans, ce projet va réunir toutes les écoles publiques du secteur (Landivy, Montaudin, Fougerolles). La trame de l'histoire a été écrite par les écoliers de l'école de Landivy et chaque école a ensuite réécrit une partie de celle-ci en ce début d'année. Depuis fin novembre, des enfants commencent à s'initier au chant avec des intervenants de la communauté de communes. À partir de janvier, les différentes classes vont commencer à réfléchir à la mise en scène. Tout ce projet servira bien sûr de support à l'éducation musicale mais également à la lecture, l'écriture, les arts plastiques...

Les plus grands (cycles 3) vont par ailleurs travailler sur le Moyen-Âge et une sortie sur ce thème est d'ores et déjà envisagée pour la fin de l'année.

Association de parents d'élèves « Les p'tits futaie »

Avec toujours autant de dynamisme, l'association a participé à améliorer les conditions de travail de tous, enfants et enseignants.

L'opération phare de l'année 2011 a été le loto. Nous remercions toutes les entreprises qui nous ont sponsorisés en offrant un encart publicitaire. Cette manifestation a été une réussite et sera renouvelée pour cette nouvelle année.

Calendrier des manifestations:



- Loto : 15 janvier 2012
- Fête de l'école: 10 Juin 2012
- Vente de gâteaux: 30 Septembre 2012
- Repas de l'école: 18 Novembre 2012



Les fonds récoltés grâce à ces différentes manifestations cette année vont nous permettre d'investir dans :

- l'achat de livres, bd, dictionnaires pour une valeur de 1000 euros.
- l'achat de cd-roms et d'un vidéoprojecteur,

Ils vont aussi, comme chaque année, permettre l'aide au financement des différentes sorties scolaires et d'envisager la prochaine sortie classe de neige.



Le mot de la Présidente, Christine HAMARD:

Je tiens à remercier les bénévoles, les parents et les membres de l'association qui rendent possible la vie et l'action des « p'tits futaie ». Il ne faut pas oublier que toutes les actions menées au sein de l'association sont pour le bien-être de nos enfants. Il est important que tous les parents s'investissent.

Au nom de l'association, je vous souhaite tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Club de l'amitié

Voici encore une année qui se termine.

Nous pouvons être satisfaits de nos activités, surtout les concours de belote qui nous mobilisent toutes les semaines.

Les activités de l'année 2011 :

Concours de belote le 16 mars et le 4 octobre,

Journée pêche en juillet.

Le 20 septembre voyage à Saint Augustin des Bois, qui s'est passé dans une très bonne ambiance.

Tout le bureau se joint à moi et vous souhaite une bonne année 2012 et une bonne santé.

Claude GUEGUEN

COMITÉ DES FÊTES



Le 22 janvier, la troupe « **Lyv'n'ko** » a animé avec brio notre première **soirée cabaret**. Le repas a été préparé par **Victor Brault**.

Le 28 janvier, nous nous retrouvions à la salle des fêtes pour partager la **galette des rois**.



La **fête du village**, le 24 et 25 septembre a encore été un grand succès. Dès le samedi, la foule était au rendez vous pour admirer le duo burlesque « **Circlick** ». La soirée se terminait par la retraite aux flambeaux accompagnée de l'**Étoile de musique**, et par le tir d'un splendide feu d'artifice. Le dimanche, pour la 7^{ème} année, la randonnée quads a encore une fois remporté un vif succès. Le vide grenier a accueilli plus de 200 exposants, qui ont investi le village. 50 voitures, vieilles de plus de quarante ans, voire de plus d'un siècle pour certaines, se sont rassemblées dans le bourg avant de sillonner la campagne. Une douzaine d'artisans ont mis en vitrine leur savoir faire pendant qu'**Axel** le jongleur animait les rues.



Pour 2012, les projets sont toujours aussi nombreux. Pour la deuxième année, nous vous proposerons le samedi 21 janvier un repas cabaret à la salle polyvalente de Landivy. Au programme, **Serge Fouchet** animateur musical, les **chefson** contorsionnistes, **Réginald et Myriam** spectacle d'illusions et **Patrick Péralta**, imitateur et humoriste. Le

traiteur **Victor Brault** confectionnera une nouvelle fois le repas chaud de la soirée.

La fête du village se déroulera les 29 et 30 septembre. Un camp du débarquement accompagné de ses véhicules militaires s'installera à St Mars pour le week-end. Le samedi 29 à partir de 19h nous retrouverons un grand barbecue accompagné d'une animation, de l'**Étoile de musique**, de la retraite aux flambeaux et d'un grand feu d'artifice. Le dimanche 30, dès l'aube, les exposants du vide grenier s'installeront dans notre village pendant que les quads en feront le tour. Les artisans nous montreront une nouvelle fois leur savoir faire et une exposition sur les vêtements et objets de l'armée vous attendra dans la salle des fêtes.



Toute l'équipe du comité des fêtes tient à remercier les personnes dévouées, qui s'investissent, notamment lors de la fête du village. Face à notre succès, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la préparation et la tenue des stands.

Tous nos meilleurs vœux pour l'année 2012,
le président : **Claude GUÉGUEN**

A.F.N.



La 42^{ème} assemblée générale a eu lieu le vendredi 17 décembre 2010 à la salle des associations. Vingt membres étaient présents. Le compte rendu des activités est lu par le secrétaire. Le bilan financier, très satisfaisant, a été donné par le trésorier et approuvé à l'unanimité.

Les activités 2011 :

- Le 12 février, galette des rois à la salle de Saint-Mars, avec une bonne participation des adhérents.
- Le 1^{er} mai, cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 à Saint-Mars et Saint-Ellier, avec dépôt de fleurs aux monumentx aux morts, minute de silence, vin d'honneur.
- Le 1^{er} mai, repas amical avec vente de cartes de participation. Bonne ambiance.
- Le 8 mai, messe à l'église de Pontmain, pour la paroisse. Cérémonie au monument aux morts et vin d'honneur.
- Le 31 juillet, le drapeau avec une délégation participe aux cérémonies des fusillés de Fougerolles à Saint-Jean-du-Corail (50).
- Le 11 septembre, congrès départemental des AFN à Saint-Berthevin-la-Tannière. Le drapeau y assiste avec un groupe de Saint-Mars.
- Le 6 novembre, cérémonie du 11 novembre 1918 à Saint-Mars et Saint-Ellier.

La musique Etoile a participé à toutes les cérémonies dans nos deux communes.

- Le 11 novembre, messe du souvenir pour la paroisse à l'église de Fougerolles. Le drapeau y participe avec plusieurs amicalistes.
- Le 6 décembre, le drapeau accompagné de nombreux camarades assiste aux obsèques de Léon MONNIER, Président des AFN de Saint-Ellier.
- Le 16 décembre, 43^{ème} assemblée générale.
- La messe du souvenir aura lieu le 8 mai 2012 à La dorée, le 11 novembre à Landivy.

Groupement de défense contre les ennemis des cultures

Comme tous les ans le groupement communal met à la disposition des produits contre les rats et souris à des prix avantageux.

Une lutte contre les ragondins et rats musqués devrait être mise sur pieds au début de l'année 2012. Les personnes intéressées peuvent se procurer des cages-pièges auprès du responsable ou en s'adressant à la mairie qui transmettra votre demande. Toute l'année, avec quelques piègeurs, nous obtenons de bons résultats.

Je viens en même temps vous offrir tous mes meilleurs vœux.

Norbert RENAULT

L'étoile de Musique

L'année 2011 s'est terminée le dimanche 4 décembre par les fêtes de Sainte-Cécile et Sainte barbe en présence des pompiers à Saint-mars-sur-la-Futaie. Ce matin du 4 décembre, avant même la cérémonie, nous apprenions avec stupeur et tristesse le décès de Léon MONNIER, secrétaire au sein de notre association. Ses amis musiciens lui ont rendu un dernier hommage le mardi 6 décembre, le jour de ses obsèques.

2011 a été l'année du changement. En effet, depuis la mi-juillet, l'association s'est dotée de nouvelles tenues :

Pour chaque musicien, chapeau, parka, petit gilet.

Les fêtes patriotiques et diverses manifestations sur nos trois communes ont été assurées avec succès.

Un grand merci à la population pour son accueil et à la commune pour la subvention qu'elle nous accorde.



« Bonne année 2012 » L'étoile.

Société de pêche.

L'année 2011 terminée, le plan d'eau a été ouvert d'avril à octobre.

Cette année nous avons connu une bonne fréquentation de la part des pêcheurs et il a été construit un abri au bord du plan d'eau.

Nous organisons un repas le dimanche 19 février. Cela nous permettra de donner plus de satisfaction aux pêcheurs, donc le bureau vous convie tous à ce repas.

Le bureau remercie la commune pour son soutien et vous souhaite une bonne et heureuse année 2012.

J. GUILLOUX

Société de chasse.

Au cours de la saison de chasse 2011/2012 la société continue les battues tous les samedis. Pour la destruction des renards pendant l'ouverture et le déterrage à partir de mars pour les renardeaux.

En plus le groupement communal de défense contre les ennemis des cultures nous a chargé de la destruction des ragondins et rats musqués, avec 7 cages.

Pour ce qui concerne la saison de chasse 2011 au petit gibier, elle est très médiocre.

En revanche le gros gibier se porte bien.

La société vous convie tous à sa traditionnelle journée « tripes », qui aura lieu le dimanche 11 mars 2012 à la salle polyvalente de Saint-Mars-sur-la-Futaie.

Tous nos meilleurs vœux pour l'année 2012.

L. GALIENNE

Sapeurs pompiers de Pontmain

L'année 2011 aura vu une augmentation de l'activité du centre par rapport à l'année dernière. Nous avons réalisé 114 interventions. 78 % de secours à victimes et accidents, 17% d'incendies et 5% opérations diverses.

L'effectif reste stable avec 23 sapeurs pompiers, dont un infirmier et un médecin pour la partie médicale.

Nous avons un départ, Gilbert Lebrun qui après 27 ans de service fait valoir ses droits à une retraite bien méritée, pour service rendu, de part ses compétences et ses qualités, aura insufflé son dynamisme et mis en place la pratique du sport au sein du centre de secours de Pontmain, avec 15 représentations au niveau national du cross.

Une arrivée, il s'agit de Florian Milcent qui est actuellement en formation, motivé comme jamais. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



Les travaux de modernisation de notre centre touche à leur fin, la caserne est devenue fonctionnelle et agréable, nos portes extérieures ont été changées.

Un grand bravo à nos médaillés et promus 2011 :

S/C Fouillard Pascal, médaille d'argent pour 20 ans de service

Sergent Fabien Laurence promu sergent chef

Sapeur Jérémy Boudin promu caporal et Anthony Brunet sapeur, formation initiale de plus de 200 heures réalisées avec succès

Diplôme d'animateur sportif pour Ludovic Guérinel.

En sport de très bon résultat cette année, avec une 3ème place au classement général par équipe au cross départemental qui avait lieu à Pontmain. En parcours sportif nous terminons champion départemental par équipe et avons parmi nous le champion départemental et régional, il s'agit d'Emeric Lemarchand qui porte haut les couleurs de notre centre.

Le sport est important et permet d'avoir une bonne condition physique et d'être efficace afin de porter secours à nos concitoyens.

Nous avons eu l'honneur d'organiser le cross départemental et le congrès départemental des anciens sapeurs pompiers sur la commune de Pontmain. Ce fut une grande réussite, grâce à nos partenaires (communes, artisans, commerçants, entreprises, actifs, conjointes et anciens sapeurs pompiers de Pontmain.

Je renouvelle mes remerciements aux employeurs qui libèrent nos pompiers en journée, un véritable pacte citoyen dans l'intérêt de tous, nous permettant d'assurer nos missions efficacement.

Merci pour votre soutien. Les sapeurs pompiers de Pontmain vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

Arnaud Lemarchand

"L'Accompagnement Social de la Sortie d'Hospitalisation des assurés sociaux du Régime général"



Vous sortez de l'hôpital dans quelques jours :

votre état de santé rend difficile certaines tâches de la vie quotidienne

Vous ignorez comment faire pour poursuivre vos soins tout en restant chez vous

Vous souhaitez savoir comment préparer votre reprise de travail, votre maintien dans l'emploi

Votre logement n'est plus adapté

Nous vous conseillons de rencontrer le Service social hospitalier pour la préparation de votre sortie en organisant si besoin la mise en place d'un soutien à votre domicile.

Si vous le souhaitez, le Service social de l'Assurance Maladie, informé par le Service social hospitalier, vous contactera rapidement après votre retour à domicile afin d'assurer un relais.

Une évaluation sociale globale de vos besoins et de votre situation sera alors effectuée, les aides apportées adaptées si nécessaire.

De même si vous aidez un proche et souhaitez être accompagné dans cette démarche (vous vous demandez comment l'aider sans vous épuiser, comment vous organiser pour que quelqu'un s'occupe de lui, quels sont vos droits en tant qu'aidant familial...), n'hésitez pas à nous contacter.

Service social Carsat
37 Bd de Montmorency
53084 LAVAL cedex 9
Un seul numéro : Tel.3646
SSRMayenne@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

La Carsat Pays de la Loire est une entité juridique de droit privé chargée de l'exécution d'une mission de service public. Pour cela, elle dispose d'une autonomie administrative et financière, mais reste soumise au contrôle de l'État. La Carsat a en charge notamment la gestion des retraites, pour une part et celle de la santé au travail, d'autre part.

Depuis le 1er juillet 2010, votre Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) est devenue la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail). Ce changement de nom ne modifie pas nos missions :

- préparer et payer la retraite des salariés,
- accompagner les assurés fragilisés par la maladie, le handicap ou l'accident,
- prévenir les risques professionnels, assurer la sécurité et la santé au travail.

Nous rappelons aux futurs retraités, qu'avant tout déplacement, il faut appeler le 3960, numéro de téléphone unique sur toute la région Pays de la Loire (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Pour appeler depuis l'étranger, d'une box ou d'un téléphone mobile, composez le 09 71 10 39 60.

La Carsat, la référence retraite et santé au travail de la Sécurité sociale.

ASSOCIATION SPORTIVE du CANTON de LANDIVY

Haltérophilie - Musculation Educative et Sportive



A l'aube de 2012, par l'intermédiaire de ce journal communal, voici l'occasion d'apporter à nouveau les informations utiles concernant les activités que notre association « haltérophilie – musculation et gymnastique » a toujours plaisir à offrir ou à faire découvrir à la population de ST MARS SUR LA FUTAIE, du canton, voir des alentours.

Concernant 2010/2011, il y a eu 125 licenciés au club (80% du canton) qui ont participé régulièrement chaque lundi, mardi et jeudi aux diverses activités.

Les trois heures du lundi dispensées par Marie Laure MEIGNAN, Professeure diplômée, se déroulent de 17 h à 20 h avec les cours proposés ci-dessous, selon les souhaits, les capacités ou encore en rapport avec ce que l'on recherche pour son bien-être, sa forme. L'ensemble de ces activités connaît un bon succès et apporte satisfaction.

Pour leur remise en forme ou améliorer leur souplesse, des licenciés viennent pratiquer la musculation le mardi et le jeudi dans la salle où ils disposent vraiment d'une large panoplie de matériel à leur convenance. Une ambiance conviviale permet aux licenciés les plus expérimentés de prodiguer les bons conseils aux plus novices. C'est motivant pour tous de travailler dans un bon esprit.

De plus, Jean- Louis assure le jeudi soir un cours d'une « bonne gymnastique d'entretien » qui sollicite tout le corps ; ce cours rassemble un bon nombre de personnes très volontaires et assidues.

L'haltérophilie s'est défendu la saison dernière avec la participation de Marine et Sébastien qui ont obtenu de bons résultats aux compétitions.

M. COLLET, Président de la Communauté de Communes, nous a rendu visite dans le courant de l'année pour connaître ce milieu ; il nous a fait savoir qu'il reste à notre écoute.

Cette saison s'est terminée par l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 21 juin, suivie d'une sortie organisée le samedi 25 juin dans les environs de CHARRUEIX avec une découverte de la flore et de la faune.

Pour cette année 2011/2012, la salle a ouvert ses portes depuis le 6 septembre et propose les mêmes activités énumérées ci-dessous.

Un bon nombre de licences est déjà enregistré à ce jour, ce qui nous laisse présumer une bonne fréquentation à nouveau pour cette saison. A souligner qu'avant une inscription, il y a possibilité de tester l'activité choisie avec deux séances d'essai. Le sauna est à disposition de tout licencié une fois par semaine.

Si des personnes souhaitent obtenir des renseignements complémentaires, qu'elles n'hésitent pas à se rendre dans cette salle des sports aux horaires d'ouverture, le meilleur accueil leur sera réservé.

Jean-Louis et toute son équipe vous offrent tous leurs meilleurs vœux pour 2012 ...bonheur, santé et réussite de vos projets.

siret : 42809478300019

Naf : 9312 Z

Président : JL. HELLOUIN

5, Lotissement Bellevue

53220 ST MARS SUR LA FUTAIE

02.43.05.07.88

Email : ascl.hellouin@wanadoo.fr

Entraînement Salle des Sports

5, rue de la Joie

53220 ST MARS SUR LA FUTAIE

Tél: 02.43.05.07.01

Lundi : ouverture de 17 à 20h	Mardi : ouverture de 18 à 21h	Jeudi : ouverture 18 à 21h
Gym douce 17 à 18h Gym tonique renforcement musculaire abdos 18 à 19h Step 19 à 20h	Haltéro 18h30 à 20h Musculation 18h à 21h Sauna	Haltéro 18h30 à 20h Musculation 18 à 21h Gym (stretching) 20 à 21h Sauna

L'année se présente sous les meilleurs auspices au collège Louis LAUNAY de Landivy

Cette année, le collège accueille 123 élèves soit une augmentation de 20 % par rapport à l'an dernier. Une classe supplémentaire a donc été obtenue et de nouveaux professeurs sont arrivés avec de nouveaux projets.

Pour le principal, Jean-Luc RABLOT : « **Les élèves bénéficient de conditions idéales pour travailler** », avec des classes de 6^{ème} et 5^{ème} à moins de 20 élèves.

Dix-huit professeurs constituent l'équipe pédagogique, dont sept nouveaux : C. FAUXBATON et P. MALOIZELLE en technologie, E. GAUTIER et J. LEMAITRE en français, V. JEHAN en mathématiques et G. IMBERTI en éducation physique et sportive.

Le collège compte toujours une classe orchestre en 6^{ème} - 5^{ème}, un atelier artistique « **cirque et poésie** » et la possibilité d'apprendre une seconde langue, l'allemand, dès la 6^{ème}.

De nombreux clubs et ateliers permettent également aux élèves le midi de s'occuper en s'instruisant : informatique, scientifique, théâtre, sport, chorale, danse, médiathèque...

Des temps forts ont déjà eut lieu et se dérouleront encore durant toute l'année scolaire: visite du tribunal de Laval, exposition de travaux effectués en collaboration avec des adultes handicapés de l'ESAT de Pontmain, accueil de correspondant Allemand, voyage en Italie, accueil d'artistes de cirque, participation au cross d'Ela... Ainsi que les différents concerts de la classe orchestre.

De nombreux moments de découvertes et d'émotions pour tous les élèves que vous pouvez retrouver sur le blog du collège : <http://lewebpedagogique.com/louislounay/>

Un nouveau cuisinier, A. CHASTEL est aussi arrivé. Avec plus de 180 repas servis quotidiennement aux élèves du collège mais également aux élèves des écoles maternelles et primaires, le travail ne manque pas pour le nouveau chef.

Cross d'Ela – vendredi 21 octobre 2011 – course fille 6^{ème} – 5^{ème}



Remises des instruments pour les classes orchestres de Landivy en présence de Madame Deloustal Inspecteur d'Académie et de Monsieur Dupuis. Les élèves du collège peuvent pratiquer l'orchestre dans le collège dès la 6^{ème}.

L'ADMR de Montaudin et des environs se renforce et se renouvelle.

Depuis l'an dernier, deux nouveaux bénévoles – Mme Solange Laisis et M. Georges Pelé, ont accepté de donner de leur temps et de leur compétence au service de l'ADMR. Cette année encore, nous avons le plaisir d'accueillir deux autres bénévoles, Mme Annick Roulette de St Mars sur la Futaie et M. Michel Trohel de Montaudin. Toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. N'hésitez pas à proposer vos services.

Le repas dansant

Comme chaque année, le dernier dimanche de février, les salariés et les bénévoles de l'association se sont retrouvés pour préparer et animer le repas dansant. Un temps important pour les personnes aidées et leurs amis qui sont heureux de se retrouver pour faire la fête. Un temps important aussi pour les salariés et les bénévoles. Il permet de mieux se connaître, tout en se mettant au service des familles.

C'est tout un esprit de convivialité, d'accueil qui s'instaure entre tous, pour former une belle équipe.



L'animation auprès des personnes âgées



L'animation de mars s'est faite autour des crêpes, précédée d'un petit loto, car plusieurs personnes ne savaient pas y jouer. Elles ont été très intéressées et ce sera le thème de la prochaine animation en juin. Jeannine Rogue, bénévole, membre du Conseil d'Administration, donne beaucoup de son temps, de sa bonne humeur et de son savoir-faire pour animer ses après-midis récréatifs et conviviaux. Merci à elle.

La garde d'enfants à domicile

Le succès de ce service se confirme. La Fédération a préparé de nouveaux outils pour la mise en place et le suivi des interventions.

L'Assemblée Générale

aura lieu cette année

à St Ellier du Maine,



Le centre de loisirs pour les 3-12 ans

Les enfants du bassin de vie sont accueillis le mercredi, les petites et grandes vacances scolaires au centre de loisirs de « la Rabine » situé à **Montaudin**.

Le centre de loisirs de « la Rabine » propose des activités diverses et variées: activités manuelles, jeux, cuisine, sortie,... dans des locaux adaptés à l'enfance.

Les horaires :

Les enfants peuvent être accueillis
à la demi-journée
ou à la journée de 7h30 à 18h30

Les tarifs :

La demi-journée : 3€00
La journée : 6€00
Le repas à la cantine : 3€40



La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle.

Le programme d'activité est distribué dans les écoles du canton avant chaque période de vacances scolaires.

Renseignement et inscription

Les enfants, seront accueillis pendant les petites et grandes vacances scolaires à l'accueil de loisirs de « **Fougerolles - Landivy** » qui se déroulera alternativement sur les deux communes.

Le centre de loisirs de « Fougerolles Landivy » propose des activités diverses et variées: activités manuelles, jeux, cuisine, sortie,... dans des locaux adaptés à l'enfance avec un thème par période d'ouverture.

Les horaires :

Les enfants peuvent être accueillis
à la demie journée
ou à la journée de 7h30 à 18h30

Les tarifs :

La demie journée : 3€00
La journée : 6€00
Le repas à la cantine : 3€40

La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle.

le centre d'animation pour les 10-18 ans

Les jeunes de tout le canton sont accueillis les petites et grandes vacances scolaires au centre d'animation du bassin de vie de Landivy.

Le centre d'animation propose des activités diverses et variées: activités manuelles, jeux, cuisine, sortie, sport... en tournant sur les différentes communes. Pour les sorties, le car fait un circuit de ramassage sur les communes.

Par ailleurs, le dispositif argent de poche a démarré sur le bassin de vie de Landivy. Ce dispositif offre la possibilité pour des adolescents (16 – 18 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participants à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

En octobre 2011 un chantier d'aménagement du jardin thérapeutique de l'EHPAD de Landivy ainsi que la fabrication de cage à insecte a été proposé sur la commune de Landivy.

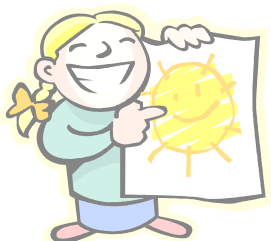
Ainsi en 2012 nous poursuivrons les chantiers sur les différentes communes du bassin de vie.

Mais l'animatrice est aussi là pour accompagner les projets des jeunes, elle se déplace sur les communes à la demande, quelque soit le projet, tout est envisageable, de la sortie shopping, au camp d'été, d'un séjour ski, à la participation à un concert... De plus, toute activité intéressant au moins 5 jeunes sera mise au programme des vacances suivantes... j'attends vos appels ! Pour retrouver toutes les activités, le programme détaillé est distribué dans les écoles, les mairies, les médiathèques. Il est aussi disponible sur le site internet de Landivy.

Les horaires et les tarifs:

Les horaires et les tarifs dépendent de l'activité, demi-journée ou journée.

L'animatrice est présente de 9h à 17h à son bureau situé dans la mairie de Landivy. Si vous avez besoins de renseignements ou si vous souhaitez faire des suggestions, n'hésitez pas à venir la rencontrer.



Renseignements et inscriptions:

Emilie RENAULT

Bureau : 02.43.05.41.32 portable : 06.34.54.46.31

Mail : service-jeunesse@landivy.fr

ADSB du Bocage Mayennais

« La vie, on a ça dans le sang! »

Pour l'année 2011, 221 dons ont été enregistrés sur le canton de Landivy, dont 32 nouveaux donneurs au total, sur 5 collectes effectuées à Fougerolles du Plessis.



Ne baissons pas les bras, car « à ce jour, aucun produit ne peut remplacer le sang ».

Lors de la foire cantonale à St Berthevin la Tannière les 27 et 28 août 2011, notre présence sous le chapiteau nous a permis de récolter 33 promesses de dons de sang. Nous invitons donc ces nouvelles personnes à nous rejoindre lors des prochaines collectes.

Quelques dates à retenir pour l'année 2012 :

Collectes de sang à Fougerolles du Plessis de 15h à 19h :

- ☐ Jeudi 16 février 2012
- ☐ Jeudi 26 avril 2012
- ☐ Jeudi 5 juillet 2012
- ☐ Jeudi 11 octobre 2012
- ☐ Jeudi 13 décembre 2012

Passage des Motards ont du cœur : dimanche 13 mai 2012

En attendant de vous voir lors des collectes, tous les membres de l'association vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2012.

Patrick LEMAITRE

Président de l'ADSB du Bocage Mayennais et le bureau.

Les Virades de l'Espoir

Un mot de la manifestation du 25 septembre à St Ellier du Maine où nous avons collecté plus de 5 200 euros. Cette année les virades se sont déroulées sur un week-end de manière à accueillir le relais des lumières qui faisait étape pour se restaurer. L'équipe remercie chaleureusement toutes les associations et les donateurs qui ont participé de façon à faire de ces deux jours un grand succès.

La fresque qui a été réalisée ce week-end sera exposée dans un hôpital où l'on prodigue des soins pour les enfants malades. Un merci particulier aux danseurs de country, à la musique de Pontmain et à l'harmonie de Landivy qui ont œuvré à cette réussite, bien sur la météo nous a beaucoup aidés.

Un chèque de 170 000 euros a été remis à l'association nationale « vaincre la mucoviscidose » par la délégation de la Mayenne.

Ces dernières années beaucoup d'espoirs se sont concrétisés au niveau de la recherche (greffes des poumons, médicaments, soins). Les dons servent aussi à assister les malades, merci pour eux.

L'équipe des virades du canton de Landivy vous donne rendez-vous le week-end du 29 et 30 septembre 2012 à La Dorée.

Un projet pour le canton : dès maintenant nous collectons les vieux journaux.

Si vous voulez plus de renseignements, téléphonez aux numéros suivants :

Jean-Luc DUROY pour Pontmain : 02.43.05.00.51.

Eric BLANCHET pour Désertines : 02.43.08.00.16.

Gérard HERCENT pour Fougerolles du Plessis : 02.43.05.57.14.

Marie-Thérèse PAUTREL pour St Berthevin la Tannière : 02.43.08.00.65.



GI-ASC LANDIVY

Section FOOT jeunes

Le club regroupe tous les joueuses et joueurs âgés de 5 ans à 14 ans des communes de Fougerolles du Plessis, Landivy, Pontmain, La Dorée, Montaudin, St Berthevin la Tannière, St Éllier du Maine, St Mars sur la Futaie, voire même de Lévaré, qui désirent pratiquer le football. L'effectif avoisine 70 pratiquants répartis en 5 catégories, U7 (nés en 2005-2006- 6 joueurs), U9 (nés en 2003-2004 -21 joueurs), U11 (14joueurs), U13 (12joueurs), U15 (14joueurs). Pour St Mars sur la Futaie, le nombre de joueurs est de 6 en U9, 3 en U11 et 1 en U15.

Depuis début septembre, l'entraînement est encadré par 7 éducateurs et animateurs bénévoles (Jean Marc PAVIS, Paul LEGEAY, Alain RONCERAY, Benoît BAUDIN, Kévin LEDAIN, Didier & Edgar GESLIN). Il a lieu le mercredi après-midi à FOUGEROLLES de 14h30 à 16h30 et en cas d'intempéries il se déroule en salle. Un car passe dans les communes et assure le ramassage des joueurs.



L'équipe des U15

Le samedi après-midi, les U7 encadrés par M. PELÉ, G. RACINAIS & E. GESLIN participent à plusieurs plateaux sur le secteur BOCAGE-ERNÉE. Les U9 avec, P. LEGEAY, A. RENAULT, J.M. PAVIS et E. JEAN jouent à domicile à MONTAUDIN. Les U11 avec J. RACINAIS, J. LEMARCHAND, L. ROISIL et F. BROU jouent à LA DORÉE; les U13 avec D. GENEVÉE, F. LESTAS, P. BETBEZE et F. GESLIN jouent à FOUGEROLLES ; les U15 avec M. DERENNES, G. JOURDAIN, F. DESMAIRES et C. RACINAIS, jouent à PONTMAIN. U13 et U15 jouent en championnat de district de la Mayenne. A noter qu'à l'issue de la 1^{ère} phase, les U15 terminent 1^{er} de leur groupe et accèdent à la 1^{ère} division départementale. Les U13 se maintiennent en 2^o division.

Pour information, une journée de sensibilisation à la pratique du football aura lieu dans toutes les écoles du canton, au printemps.

Par l'intermédiaire de cet article, l'ASC LANDIVY - section foot - tient à remercier les collectivités communales et cantonales pour la mise à disposition des terrains, vestiaires,... et pour les subventions qui permettent au club de bien fonctionner.

Le club vous souhaite à tous une BONNE ANNÉE 2012.

Michel PELÉ

BUREAU de l'ASC LANDIVY – section foot

Président : Michel PELÉ

Vice-présidents : Joël RACINAIS et Alain RONCERAY

Secrétaires : Edgar GESLIN et Cédric RACINAIS

Trésoriers : Dominique GENEVÉE et Franck LESTAS

Pour tous renseignements : Edgar GESLIN (02.43.05.05.03) ou Michel PELÉ (06.19.61.76.80)

PROGRAMME DES RANDONNEES 2012



Dimanche 22 Janvier	LA DORÉE – Circuit de Valandré- 7,5 ou 10,5 km Départ 13h45-place de la Mairie-vers 16h30 galette des rois	Jean Claude Bertin 06 11 97 54 17
Dimanche 19 Février	LOUVIGNÉ DU DÉSERT -(35)-Circuit de la Morinais – 9 ou 12 km- départ 13h45-place de l'Hôtel de ville -Rando déguisée	Georgette Groussard 02 43 05 08 90
Dimanche 18 Mars	MORTAIN -(50)-Randonnée des Vaux et Collines de la Cance Départ 14h15-place du Château (Rte de Romagny) 8,5 ou 11 km	Guy Coupel 02 43 05 07 35
du 14 au 29 Avril	RANDO-BRETAGNE en Pays de DOL/St MALO et Pays de Fougères Infos et dépliant disponibles en début 2012	Guy Coupel 02 43 05 07 35
Dimanche 22 Avril	LANDIVY - Sur les Traces du Chemin Montais avec Chatillon Patrimoine-Matin et Après Midi-Infos ultérieures	Thérèse Poisson 02 43 05 26 87
Vendredi 27 Avril	PONTMAIN/St MARS S/Futaie dans le cadre de RANDO- BRETAGNE R.V. 9h et départ 9h30-place de la Mairie-PONTMAIN- 14 à 23 km	
Mardi 1 ^{er} Mai	Brevet des Randonneurs du Vicoin- AHUILLE - 5 à 50 km	
Dimanche 13 Mai	GORRON - Rando Challenge des Pays de la Loire- Infos et dépliant prévus pour cette journée	Georgette Groussard 02 43 05 08 90
du Jeudi 17 au Dimanche 20 Mai	Séjour de 4 jours dans « Le GOLFE DU MORBIHAN » Déplacement en car-Hébergement à Vannes-Réservation obligatoire	François et Guy
Dimanche 10 Juin	BEILLÉ -(72) La TRANSVAP-Ballade à pied et en Micheline Déplacement en car-Journée-7,5 ou 17 km- Réservation obligatoire	Guy Coupel 02 43 05 07 35
du Samedi 30 Juin au Dimanche 8 Juillet	LA LOIRE ATLANTIQUE A PIED Infos et dépliant au printemps 2012	Guy Coupel 02 43 05 07 35
Dimanche 8 Juillet	HÉDÉ - (35)- Rando des 11 écluses- 10 à 20 km Déplacement en car+Pique Nique- Réservation obligatoire	Christine Danveau 02 99 97 39 08
Dimanche 26 Août	LANDIVY - Rando du Comice- 8 ou 11 km Départ à 9h30 du terrain de la Foire Cantonale	Thérèse Poisson 02 43 05 26 87
Dimanche 16 Septembre	CHAUIGNÉ -(35)- Rando patrimoine-Circuit des Rochers- Départ 14h15-Place de l'église Chauvigné- 8,5 ou 12 km	Christine Danveau 02 99 97 39 08
Dimanche 30 Septembre	LA DOREE - Rando « Virades de l'Espoir »	Georgette Groussard 02 43 05 08 90
Dimanche 21 Octobre	LE FRESNE-PORÉT -(50)« de l'Egrenne à la Sée Rousse et Blanche » Départ 14h –place de l'église- 8 ou 11 km	René Renault 02 43 05 01 34
Samedi 27 Octobre	SOIRÉE CHATAIGNES à 19h30 Salle de la Perelle LANDIVY	
Dimanche 18 Novembre	LINGEARD -(50)-Circuit de Pierre Zure- 9 ou 11 km Départ 14h-place de l'église de Lingeard	André Boudin 02 43 05 50 82
Dimanche 16 Décembre	MAYENNE - Circuit inédit – 10,5 km Départ 14h-Office du Tourisme-Parking sur la Cale	M. Chantale Roussel 02 43 05 60 06

****RANDONNEES « FRAICHEUR » le Jeudi 20h précises 8 à 10 km - 1€/p/sortie****

10 mai	COLOMBIERS DU PLESSIS	Joël Laigle
24 mai	DÉSERTINES	Guy Coupel
7 juin	FOUGÈRES	Joseph Dodard
21 juin	FOUGEROLLES DU PLESSIS	Jeanine Templier
5 juillet	St MARS SUR LA FUTAE	René Renault
19 juillet	LANDÉAN	Christine Danveau

renseignements : 02 43 05 07 35 ou 02 43 05 08 90

SORTIES OCCASIONNELLES DE NON-ADHERENTS : 2€/p/sortie-ADHERENTS AUTRES CLUBS : 0.50€ p/sortie

Propriétaires occupants de votre logement, vous pouvez sans doute bénéficier d'aides de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour engager des travaux d'économie d'énergie qui permettraient de faire baisser votre facture de chauffage.

Les critères pour l'attribution de ces aides sont les suivants :

- conditions de revenus à ne pas dépasser (voir ci-dessous)
- logements édifiés avant le 1^{er} juin 2001
- ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux 0 % depuis 5 ans pour l'acquisition de votre logement
- réaliser des travaux entraînant un gain énergétique de 25 % (ex. remplacement d'une ancienne chaudière par une chaudière à condensation, isolation des combles, des murs, des planchers...)
- faire réaliser ces travaux (fourniture et pose) par un artisan
- ne pas avoir commencé les travaux avant votre demande de subvention auprès de l'ANAH

Ces critères respectés, vous pourrez prétendre à une subvention de 20 % ou 35 %, en fonction de vos revenus, sur un montant de travaux de 20 000 € maximum, d'une aide complémentaire de 1 100 € octroyée par l'Etat.

Si vous êtes intéressés, une documentation est à votre disposition à la mairie ou auprès de la communauté de communes.

Vous pouvez également contacter directement l'association Habitat et Développement de la Mayenne, 21 rue de l'Ancien Evêché à LAVAL - Tél. : 02-43-91-19-91

<u>Revenus très modestes : subvention 35%</u>		<u>Revenus modestes : subvention 20%</u>	
Nbre de personnes	Ressources (€)	Nbre de personnes	Ressources (€)
1	8 737	1	11 358
2	12 778	2	16 611
3	15 366	3	19 978
4	17 53	4	23 339
5	20 550	5	26 715
Par personne supplémentaire	+ 2 587	Par personne supplémentaire	+ 3 365

DES ACTIONS POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITE SUR NOTRE TERRITOIRE

COMMENT TRIER ?

**Les emballages à recycler sont à déposer dans les conteneurs de tri.
Vous avez 2 solutions :**

Le conteneur jaune «autres emballages»

Papiers et prospectus



Journaux, magazines,
enveloppes, publicités...
(sans film plastique)

Petits cartons



Boîtes à œufs,
paquets de lessive, de céréales...

Emballages en métal



Aérosols, boîtes de conserve,
canettes, barquettes... (vidés)

Briques alimentaires



Briques de lait, jus de fruits...
(vidées, écrasées)

Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles alimentaires
(vidées, écrasées avec le bouchon)



Flacons de produits d'entretien



Bouteilles de
produits d'hygiène

Le conteneur vert «verre alimentaire»



Bouteilles en verre
Bouteilles de boisson, d'huile...



Bocaux, pots...
Tout contenant alimentaire en verre
(sans système d'ouverture)

COMPOSTEUR

La Communauté de
Communes du Bocage
Mayennais propose des
composteurs pour 20 €.



Ils sont à retirer à la maison
des services d'Ambrières-les-
Vallées ou à la maison du
Bocage à Gorron



**Contactez le service déchets, pour obtenir gratuitement un sac de précollecte.
Celui-ci vous permettra d'amener vos déchets recyclables aux conteneurs de tri.**



Trop de papiers dans votre boîte aux lettres ?

Apposer sur celle-ci cet autocollant « Stop publicité ».

Cet autocollant exprime la volonté de ne plus recevoir de publicités, d'annonces « gratuits ».

En 2010, les habitants de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais ont produit au total 542 kg de déchets dont :

223 kg d'ordures ménagères ;

77 kg d'emballages à recycler ;

243 kg de déchets issus de déchèteries.

Or, sur les 223 kg d'ordures ménagères jetées dans nos poubelles, il reste 63 kg d'emballages à recycler.

La Communauté de Commune du Bocage Mayennais lance un appel à candidature pour devenir « foyer témoin ».



**Devenez acteurs
dans la
prévention
des déchets**

Le but est de tester sur une période de 3 mois, l'évolution de la production de déchets avant et après l'adoption de gestes de réduction des déchets

Comment ?

Peser les déchets du foyer pendant 1 mois sans modifier les habitudes.

Mise en place 3 ou 4 gestes au choix parmi une dizaine de gestes pour réduire des déchets (*fabriquer du compost, mettre un autocollant stop pub sur la boîte aux lettres, boire l'eau du robinet, choisir le bon produit et le bon conditionnement...*)

En parallèle, peser les déchets pendant 2 mois.

Mise en commun des résultats entre tous les foyers témoins.

Qui ?

Tous les foyers volontaires (*de 20 à 90 ans, couples avec ou sans enfants, personnes seules...*)

Au cours des 3 mois :

Des visites, des rencontres, des ateliers d'échanges seront réalisées.

Un animateur vous accompagne et vous conseille.

**Vous souhaitez devenir foyer témoin,
contacter Yoann GUITTIER au 02.43.08.12.71**

Choisir la vie...



Ensemble, agissons
pour prévenir le mal-être et le suicide

Groupe local à l'écoute
du mal-être
dans le canton de Landiv



s'est constituée dans le canton de Landiv autour d'un noyau de bénévoles sensibles aux personnes en souffrance.

Plusieurs d'entre eux se sont formés pour :

- apprendre à être attentifs, à l'écoute ;
- informer, sensibiliser ;
- orienter et accompagner si nécessaire vers des professionnels.



... ne porte pas de jugement.

L'objectif est seulement de venir en aide.

Pour le groupe local, il est important que les personnes et leur entourage, en situation de mal-être, ne restent pas seuls face à leurs souffrances.

Les personnes que l'on peut contacter dans le canton de Landiv

Vincent Bourdon Pontmain

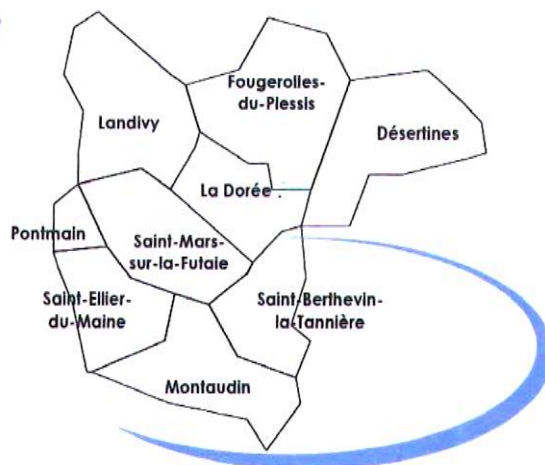
Marguerite Duterte – Monique Foucault Saint-Berthevin-la-Tannière

Colette Fontaine – Louis Johan Saint-Ellier-du-Maine

Joseph Lecoq Landiv

Annick Roulette – Mathilde Mani Saint-Mars-sur-la-Futaie

Odette Trohel Montaudin



On peut y trouver de l'aide...

Conseil général – Antenne Solidarité

Service polyvalent d'action sociale de proximité
Permanence rue de Normandie, à Landiv
Tél. 02 43 05 56 64

Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)

Information et orientation concernant les personnes âgées
Hôpital local d'Ernée
20 avenue de Paris, à Ernée
Tél. 02 43 03 37 13

Centre médico-psychologique adultes (CMP)

Service gratuit d'aide sur le plan psychologique et psychiatrique
5 rue Roulois, à Mayenne
Tél. 02 43 08 76 28

Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents

165, boulevard Paul-Lintier, à Mayenne
Tél. 02 43 00 17 31

Et auprès des Centres communaux d'action sociale (CCAS), dans chacune des communes ; auprès des médecins généralistes...

En Mayenne, un Collectif pour la prévention citoyenne du mal-être et du suicide au CNAM-Idelis, 23 rue de Clermont, à Laval, tél. 06 88 73 94 71, mél. ceps53@emailasso.net

Sa raison d'être :

- Définir et promouvoir en Mayenne la prévention du mal-être et du suicide.
- Encourager l'action citoyenne dans la prévention du mal-être.
- Développer une action de proximité.

Dans le nord de la Mayenne, des groupes locaux à :

- **Pays de Mayenne** : Source, tél. 02 43 04 83 27, permanence téléphonique le premier mardi de chaque mois, de 18 h à 20 h.
- **Pays de l'Ernée** : Germe, Centre intercommunal d'action sociale de l'Ernée, Parc d'activités de la Querminais.
- **Canton de Landiv** : L'Éclaircie.

LE PAYS DE HAUTE MAYENNE

Vu et décrypté par Pierrick Tranchevent



Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis le maire de la commune de Jublains et je siège comme élu à la communauté de communes du Pays de Mayenne. J'ai été élu à la présidence du Pays de Haute Mayenne en mai 2011.

En quoi consiste le Pays de Haute Mayenne ?

Le Pays de Haute Mayenne fédère les 6 communautés de communes du nord de la Mayenne : soit 102 communes et 94 000 habitants. Créé en 2002, le Pays est un lieu d'échanges et de coopération entre collectivités. Il associe à ses côtés un conseil de développement dont le but est de faire participer la population aux grandes questions du développement de notre territoire.

Le Pays est en quelque sorte une boîte à outils. En vingt ans, les collectivités ont connu des changements importants. L'intercommunalité est devenue une réalité incontournable pour porter ensemble des projets qu'une commune seule ne pourrait assumer.

Sur certains projets, l'échelle de territoire Haute Mayenne s'est avérée intéressante pour réfléchir ensemble sur l'avenir du territoire et de nos collectivités, pour porter des actions innovantes, pour obtenir des aides financières, pour agir en faveur de l'énergie et du développement durable, pour mieux valoriser notre territoire et faire valoir ses atouts à l'extérieur...

L'année 2012 sera l'occasion de réfléchir à nouveau avec les élus des six communautés de communes sur ce qui doit fonder cette démarche de coopération entre les collectivités du nord Mayenne.

Quelles actions sont portées par le Pays de Haute Mayenne ?

Les articles ci-contre permettent d'avoir un aperçu des activités développées avec le Pays de Haute Mayenne.



LE PAYS DE HAUTE MAYENNE

C'est également...

Sensibiliser

- Des journées d'information/formation destinées aux élus et aux agents des collectivités sur différents thèmes
- 1 Conseil de développement (association) chargé d'organiser et de développer la participation des habitants, des associations et d'autres groupes ou organismes à la réflexion sur l'avenir de la Haute Mayenne
- Des actions de sensibilisation élaborées en commun sur le tri sélectif des déchets (animations dans les écoles, animations grand public, documents de sensibilisation...)

Accompagner

- La recherche de financements pour le territoire (Europe, État, Région...) : 32 millions d'euros obtenus depuis 2002 via le Pays
- 1 enveloppe de financements européens gérée localement pour soutenir des projets publics et privés sur le thème de l'économie durable jusqu'en 2015

- 1 service personnalisé dans les domaines de l'énergie et du développement durable, pour accompagner les communes dans leurs projets

- 1 service d'assistance thermique pour les collectivités (pour bien préparer la conception ou la rénovation d'un bâtiment)

- L'accompagnement des prestataires touristiques du territoire

Mutualiser

- 1 travail en réseau des 4 écoles de musique et 1 orchestre symphonique amateur en Haute Mayenne

- L'édition en commun d'1 guide touristique et d'1 guide des manifestations d'été

- 1 travail en réseau des bibliothèques du territoire pour proposer de la formation aux bénévoles, pour développer des animations adaptées...

Innover

- 1 projet en cours pour développer l'approche du tourisme durable avec les propriétaires d'hébergements, les lieux de visite...

- 1 démarche autour de la mise en place de l'événement "Croc'les mots, Marmot !", formule unique dédiée aux univers de la lecture et de la petite enfance.

- 1 expérimentation en cours pour accompagner 12 lieux de restauration collective à s'approvisionner et préparer des repas avec des produits locaux et de qualité

- 1 filière de distribution de bois énergie développée depuis 2008 avec la société coopérative Haute Mayenne Bois Énergie

"Croc'les mots, Marmot !" 2012

En route vers la troisième édition !

La formule unique de «Croc'les mots, Marmot !» fait son grand retour pour 2012. À la fois salon du livre, tournée de spectacles, films d'animation, ateliers avec des illustrateurs dans les écoles, expositions..., c'est avant tout l'occasion de réunir une fois de plus l'univers des tout-petits avec celui du livre.

Suite au succès des 2 éditions précédentes, la formule restera similaire, mais avec quelques nouveautés : une résidence de l'artiste Alexandre-Benjamin Navet, des auteurs illustrateurs étrangers... Pour 2012, l'enjeu est de continuer à faire valoir l'unicité d'un tel

événement à l'échelle régionale, à travers sa résonance locale, son implantation en milieu rural et son travail de réseau.

À noter : Des RDV dès décembre 2011 sur toute la Haute Mayenne et les 2 et 3 juin 2012 au Salon du livre petite enfance à Mayenne ! Retrouvez l'actualité du projet Croc' les mots marmots sur le site internet du Pays : www.hautemayenne.org



NEWSLETTER MENSUELLE & LETTRES THÉMATIQUES

Pour une information régulière et spécifique du territoire, rendez-vous sur www.hautemayenne.org (Possibilité de s'inscrire à la newsletter, aux lettres thématiques ou tout simplement de prendre connaissance des articles en ligne).

CONTACT

Pays de Haute Mayenne : Place Cheverus 53100 Mayenne
Tél. : 02 43 04 64 50 - **Fax :** 02 43 04 64 59
E-mail : pays@hautemayenne.org

Ses missions

LE PROGRAMME LEADER

L'Europe s'engage en Haute Mayenne

Dès sa création, le Pays de Haute Mayenne s'est porté candidat pour animer le programme européen Leader+, qui a permis entre 2000 et 2006 de soutenir plus de 200 projets sur le territoire. Le nouveau programme Leader, en cours jusqu'en 2015 et doté d'une enveloppe de 1,728 millions d'euros, a vocation à soutenir des projets « économie durable » :

- Services à la personne et aux entreprises
- Actions écocitoyennes et éco-activités
- Innovation, formation et mise en réseau des entreprises
- Image attractive du territoire

Qu'ils soient publics ou privés, les projets doivent témoigner de leur caractère innovant (nouveau produit/service, démarche innovante, expérimentation au niveau local...) et de leur fort ancrage sur le territoire (rayonnement intercommunal/pays, partenariats...).

La mission Leader du Pays se tient à la disposition de tout porteur de projet pour les accompagner dans le développement de leur projet et dans le montage de leur dossier de subvention le cas échéant.

Plus d'informations auprès de Séverine Letilleux, chargée de l'animation du programme : severine.letilleux@hautemayenne.org



LA MISSION ÉNERGIE ENVIRONNEMENT

Le soutien pour vos projets durables

Depuis 2003 la mission Énergie Environnement permet, à travers l'animation territoriale, d'accompagner des collectivités porteuses de projets intégrant des notions d'efficacité énergétique, de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables et ainsi de soutenir des actions collectives : groupement d'achats, filière bois, accompagnement collectif de communes, etc. Pour être au cœur de l'innovation, la mission propose aux collectivités des outils de sensibilisation et d'information (lettre énergie, newsletters...) et réalise des visites Énergie de projets exemplaires du territoire.

Les communes peuvent également solliciter au travers de cette mission des études thermiques d'aide à la décision : analyse des consommations d'énergie, thermographies, conseils techniques...

Les six communautés de communes de la Haute Mayenne collaborent aussi à travers le Pays pour réaliser ensemble leur communication sur la prévention et la réduction des déchets ménagers en direction des habitants : guides et plaquettes d'informations, animations dans les écoles primaires, ou pour le grand public (ateliers compostage, visites...).

Plus d'informations auprès de Justine Manceau, chargée de mission Énergie-Environnement : j.manceau@hautemayenne.org



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La voix des habitants

Créé en application de la loi de 1999 sur les Pays, le Conseil de développement est chargé d'organiser et de développer la participation d'habitants, d'associations et d'autres groupes ou organismes à la réflexion sur l'avenir de la Haute Mayenne. Il coopère avec les six communautés de communes, réalise des diagnostics, élabore des propositions, informe et forme les citoyens. Constitué de personnes bénévoles réunies au sein d'une association loi 1901, il fonctionne depuis 2003.

Il réalise "Les Sillons", une publication qui met en avant les idées du conseil de développement. Les 3 premiers thèmes ont concerné *l'enfance et la jeunesse, les déplacements* et le dernier, le *paysage, l'eau et l'environnement*. Le prochain, en cours de rédaction, portera sur l'attractivité de la Haute Mayenne.



Conseil de développement de Haute Mayenne

Plus d'informations auprès de Céline Martin, chargée de mission du Conseil de Développement de Haute Mayenne : cd@hautemayenne.org

LA MISSION TOURISME

Accompagner, développer et promouvoir le tourisme

Les Mayennais en parlent peu, mais la Mayenne accueille des touristes chaque année, qui sont conquis par notre territoire et y reviennent volontiers ! En Haute Mayenne, les touristes ont le choix parmi de nombreux hébergements : 29 hôtels, 93 gîtes, 56 maisons d'hôtes et 5 campings. Un large éventail d'activités avec des sites de visites attractifs est également proposé : le Musée du Château de Mayenne (19 926 visiteurs en 2010), le vélorail à Saint Loup-du-Gast (8 184 visiteurs), les Petites cités de caractère de Lassay-les-Châteaux et Chailland, Jublains (26 264 visiteurs), les jardins des Renaudies (12 586 visiteurs) et des loisirs : balade et randonnée à pied, à cheval, à vélo, sur l'eau...

Le touriste ne se préoccupant pas des frontières administratives, le Pays travaille pour mettre en lien les communautés et leurs offices de tourisme et concrétiser des actions communes. Parmi-elles, les guides touristiques "Prenez de la Hauteur" et "Rendez-vous d'été", un projet pour créer des séjours de tourisme durable, ainsi qu'une réflexion sur le e-tourisme.

Plus d'informations auprès de Céline Duchesne, chargée de mission Tourisme : c.duchesne@hautemayenne.org



www.hautemayenne.org

Ses actualités

LES FILIÈRES COURTES

Du champ à l'assiette : des produits locaux et de qualité dans les restaurants collectifs de Haute Mayenne

Le diagnostic réalisé sur le Pays de Haute Mayenne en 2010 a permis d'identifier l'ampleur de la restauration collective sur le territoire : plus de 130 établissements scolaires (crèches, écoles, collèges et lycées) et près de 50 établissements de santé (maisons de retraites, hôpitaux, foyers spécialisés...) ; soit au total plus de 4,25 millions de repas qui sont confectionnés chaque année dans les cuisines collectives des établissements scolaires et de santé du territoire.

La qualité des repas servis en restauration collective paraît parfois insatisfaisante aux yeux du public et l'approvisionnement se fait le plus souvent avec des centrales d'achats qui ne permettent pas de valoriser l'agriculture locale.

Le Pays de Haute Mayenne, en partenariat avec le Civam bio, prévoit d'accompagner 12 établissements « pilotes » et de conduire avec eux une expérimentation : introduire 20 % de produits bio locaux à partir de 2012 et plus globalement mettre en œuvre une démarche globale de « qualité ». Cela passe par une évolution des pratiques en cuisine et par des liens accrus avec les producteurs locaux.

Une quinzaine de producteurs en agriculture biologique du territoire (viande, production laitière et production maraîchère) sont intéressés pour assurer un approvisionnement durable à partir d'une planification de la production en amont.



DIMINUER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT Tous concernés

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable, ayant pour but la lutte contre le changement climatique. Il permet de mettre en œuvre auprès des collectivités et du grand public des actions de diminution de nos consommations énergétiques et de nos émissions de carbone.



Dans cette optique, des « Familles à énergie positive » (FAEP) situées sur l'ensemble du territoire haut-mayennais s'engagent, de décembre 2011 à mai 2012, à réduire leur consommation électrique et leur facture énergétique dans le cadre d'un concours grand public.

Si vous aussi vous souhaitez réaliser des économies dans votre foyer, téléchargez vite le « Manuel des gestes qui comptent » sur le site Internet du Pays de Haute Mayenne !

LA CHARTE PAYSAGÈRE

Vision d'avenir

« Une charte paysagère et urbanistique résulte d'une démarche souple laissée à l'initiative des groupements intercommunaux qui le souhaitent. Cette volonté se développe dans de nombreux territoires car le paysage n'est plus seulement vu comme une chose à préserver mais comme un support pour construire collectivement des projets pour demain, dans une démarche de développement durable, alliant l'économie, le social et l'environnement. Pour y arriver, il est primordial d'associer un maximum de personnes, car nous sommes tous à la fois acteurs (par nos logements, nos activités professionnelles, ...) et utilisateurs, lorsque nous nous déplaçons. »

À l'initiative du Conseil de Développement de Haute Mayenne, via le groupe Horizon Bocage*, une réflexion a été lancée en vue de mettre en place une Charte Paysagère. Soutenu financièrement par la Région Pays de la Loire, le projet devra être finalisé pour l'horizon 2013.

Dans cet objectif, plusieurs actions sont en cours :

- Création d'un groupe de réflexion
- Réalisation d'un diagnostic afin d'identifier les enjeux
- Organisation de rencontres avec des acteurs locaux menant ou ayant menés des actions similaires (Exemple : Pays de Loiron)
- Participation à des événements tels que les « Jaudis de l'urbanisme »
- Formation sur les différentes démarches possibles

Afin de démarrer la phase opérationnelle, des propositions seront discutées par le groupe Horizon Bocage et plus largement par les élus et acteurs du territoire, car c'est ensemble que nous valoriserons notre cadre de vie !



COOPÉRATION TOURISME DURABLE Innover pour se démarquer

Le projet vise à construire en 3 ans une filière de tourisme durable qui repose sur plusieurs piliers : développer les hébergements durables, les sites de visites et d'activités durables, les restaurants durables, les manifestations durables.

Pour se faire, un programme d'accompagnement des prestataires via différents outils (journées de formation, accompagnement individuel...) est en cours de réalisation pour pouvoir commercialiser à terme des séjours touristiques durables.

Pour ce projet « Bâtir une offre touristique durable », le Pays s'associe à trois autres territoires : le Sud Mayenne, le Pays du Mans et la Vallée de la Sarthe.

7 bonnes raisons d'engager une démarche de « tourisme durable »

- 1 Réduire les coûts d'exploitation et mieux maîtriser les charges
- 2 Valoriser l'image des établissements touristiques
- 3 Anticiper l'application de la réglementation environnementale
- 4 Participer à la diminution de l'impact environnemental
- 5 Se démarquer, améliorer la qualité de service
- 6 Préserver le patrimoine, les forces d'attraction des sites touristiques
- 7 Mobiliser, sensibiliser, impliquer



www.hautemayenne.org

Conseiller énergie à votre service !

L'ADEME anime et soutient, avec la région des Pays de la Loire et les collectivités locales, un **réseau d'espaces d'information spécialisés sur les économies d'énergie**. Dans tous les Pays de la Loire, une dizaine de lieux d'accueil permet aux particuliers d'obtenir **un conseil neutre et objectif sur leurs projets d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables**. Des documents, expositions et des fiches pratiques sont aussi à disposition.

L'association Synergies anime des **permanences « Espace Info Énergie »** à **Mayenne** (les mardis et mercredis). Cette espace est un lieu privilégié pour concevoir et améliorer son habitat et réduire ses consommations d'énergie, choisir son mode de chauffage, s'informer sur les énergies renouvelables, le choix de matériaux, ...

En dehors des temps de permanences physiques ou téléphoniques, les conseillers Espace Info Energie sont à disposition du public lors de conférences, visites de différents sites exemplaires ou encore lors de salons de l'habitat.



Un kit de mesure « Eau & Energie »

Pour économiser l'énergie, l'eau et alléger ses factures, il faut pouvoir mesurer ses consommations ! L'association Synergies met à disposition des particuliers et des structures partenaires ce kit de mesure «Eau & Energie», composé d'un mode emploi et de différents outils : luxmètre, voltmètre, débitmètre, thermomètre infrarouge et un enregistreur de température.

Pour emprunter ce kit de mesure, il suffit de contacter Synergies au

02 43 49 10 02 ou par mail : synergies-eie@orange.fr

Isolation thermique et groupement d'achat isolant

Les logements existants (maisons et collectifs) représentent un important gisement en économies d'énergie : les 2/3 sont mal isolés et ils sont les plus nombreux (les bâtiments neufs ne représentent que 1 % du parc de logement).

L'isolation thermique : clé de voûte des économies d'énergie

La question revient souvent : comment faire des économies d'énergies à la maison ? Attaquer la question par le changement de chauffage revient à prendre le problème à l'envers. En installant un système récent, il est certain que les consommations vont diminuer grâce au rendement de l'appareil... mais la logique voudrait que l'on fasse d'abord la chasse aux fuites. Il ne viendrait à l'idée de personne de remplir un seau percé ! L'énergie est un bien précieux et agir sur l'isolation est prioritaire. Pour situer votre habitation par rapport aux constructions neuves répondant à la Réglementation Thermique de 2012 (applicable au 1^{er} janvier 2013 pour le résidentiel) voici les niveaux de performance à atteindre :

RT 2012	Résistance thermique (R) = épaisseur d'isolant divisé par sa valeur isolante ou conductivité thermique (λ)	Equivalence en épaisseur pour un isolant classique ($\lambda=0,04$ W / m.K)
Toiture	$R > 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$	25 cm
Mur	$R > 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$	16 cm
Sol	$R > 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$	12 cm

Limiter les déperditions de chaleur au niveau de l'enveloppe de la maison permet de réaliser d'importantes économies d'énergie.

En isolant l'enveloppe de son logement (murs, toiture, fenêtres, sol), on réduit à la fois les déperditions et, en parallèle, on améliore le confort en réduisant l'effet « paroi froide ». En effet, la température des parois d'une pièce a autant d'importance que celle de l'air puisque la « température ressentie » correspond à une moyenne entre la température de l'air et celle des parois.

Programme de Restauration et d'Entretien de l'AIRON et de ses affluents

Pourquoi restaurer et entretenir les cours d'eau ?

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais (CCBM) possède plus de 1000 km de rivières et de ruisseaux. Son réseau hydrographique est réparti sur cinq bassins versants : La Colmont, L'Ernée, La Varenne, La Mayenne et L'Airon. Ces cours d'eau font aujourd'hui l'objet de plusieurs enjeux majeurs :

- Un enjeu écologique pour le maintien de la biodiversité
- Un enjeu pour l'eau potable
- Un enjeu économique lié à l'agriculture
- Un enjeu touristique pour de nombreuses activités (pêche, randonnée...)

Les élus de la CCBM, sensibles à ces forts enjeux, ont acquis le 1er janvier 2007 la compétence « **entretien et restauration du réseau hydrographique communautaire** ». L'objectif est d'atteindre le bon état écologique des eaux comme le demande les directives européennes (directive 2000/60/CEE, dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE)).

Le bon état écologique des eaux consiste à :

- Obtenir un bon état chimique de l'eau (réduction ou suppression des rejets de certaines substances classées comme dangereuses : matière azotée, matière phosphorée, pesticides, hydrocarbures...)
- Obtenir un bon (ou très bon) état écologique
- Permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs.



Ruisseau de Moulin du Pré (Landivy)

Un Programme de Restauration et Entretien, qu'est-ce que c'est ?

Le programme de restauration et d'entretien est un plan sur 5 ans de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, animé et coordonné par un Technicien Rivière. Cet outil, proposé par les Agences de l'Eau est particulièrement bien adapté pour la gestion de ces milieux sensibles. Il précise, en particulier :

- les enjeux et priorités d'action
- la nature des travaux et l'évaluation des actions réalisées
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels
- le plan de financement prévu et les engagements des signataires.

Où en est le Programme de Restauration et d'Entretien de l'Airon ?

Sur le bassin de l'Airon, la zone qui concerne la CCBM comprend environ 200 km de linéaire de rivières et ruisseaux.

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (SMBS), porteuse du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Sélune, est à l'initiative du programme de restauration et d'entretien sur cette rivière. Elle a conduit une étude diagnostique en 2006/2007. La CCBM prend maintenant le relais en assurant la mise en œuvre des actions de terrain. Ainsi, un Technicien Rivière a été recruté le 1^{er} avril 2011 pour animer et coordonner ce programme. Il s'agit de **Pierre GUESNÉ** dont le bureau se situe dans les locaux de la mairie de Landivy.

Les travaux s'effectuant sur des terrains privés, une enquête publique a été réalisée du 19/07/2011 au 6/08/2011. Aucune opposition n'a été reçue et un avis favorable a été donné par le commissaire enquêteur. Depuis le CODERST (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – qui correspond à l'ancien Conseil départemental d'hygiène) a aussi donné son approbation à ce programme. Les chantiers de restauration des cours d'eau devraient donc commencer en 2012.

En quoi consistent ces travaux de restauration des cours d'eau ?

- Retirer tous les obstacles qui empêchent l'écoulement de l'eau : arbres, amas de branches, souches, clôtures, buses, ponts effondrés...
- Réaliser de petits ouvrages avec des blocs de pierre qui permettent d'augmenter la vitesse de l'eau et sa teneur en oxygène.
- Lutter contre les plantes envahissantes (Élodée du Canada, Renouée du Japon...).
- Restaurer la végétation sur les berges en favorisant la diversité des tailles, des âges et des espèces d'arbres et d'arbustes.
- Lutter contre le piétinement des bovins par l'installation de clôtures, l'aménagement d'abreuvoirs et d'ouvrages de franchissement.
- Protéger les sources latérales par la pose de clôtures.
- Restaurer la continuité du passage de l'eau en supprimant ou aménageant certains ponts ou buses empêchant notamment le passage des poissons.

Concrètement, quels types de travaux et d'aménagements sont effectués ?

Pour montrer pratiquement à quoi ressemblent les différents travaux et aménagements aux propriétaires, exploitants et élus, un chantier vitrine a été réalisé sur la commune de Landivy au niveau de l'exploitation du GAEC de la Bos, sur les ruisseaux du Moulin du Pré et des Mézières. Une visite de ce chantier sera proposée au public et aux exploitants en 2012, notamment lors du comice.

- Deux abreuvoirs à alimentation gravitaire, l'un à l'aide d'un puits et l'autre par une source captée ont été installés. Ce type d'installation est préconisé par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) car l'eau provenant d'un puits est de bien meilleure qualité que les eaux de surfaces (mares, ruisseaux). En effet, les risques parasitaires (douve...) sont nuls et au niveau bactériologique, ils sont très faibles.



Abreuvoir de 60 L à débit permanent installé sur le chantier vitrine.

- 190 m de chemins creux ont été réhabilités avec la mise en place d'une haie sur talus pour lutter contre l'érosion des sols. Cette réhabilitation a été réalisée en collaboration avec le Conseil Général, la mairie de Landivy et Ludovic BROSSARD, technicien bocage du SMBS.
- La végétation des cours d'eau a été restaurée par recépage et élagage.
- Des clôtures forestières ont été mises en place sur 2 km pour interdire les bovins d'accéder aux sources et aux ruisseaux.

- Un pont avec une demi-section d'hydro-tube d'1 m de diamètre et de 4 m de long a été installé. Il permet le passage occasionnel d'engins agricoles et du bétail. Ce type d'ouvrage est adapté au petit cours d'eau car l'écoulement de l'eau est facilité et le lit du ruisseau n'est pas endommagé. De plus les poissons peuvent circuler librement.

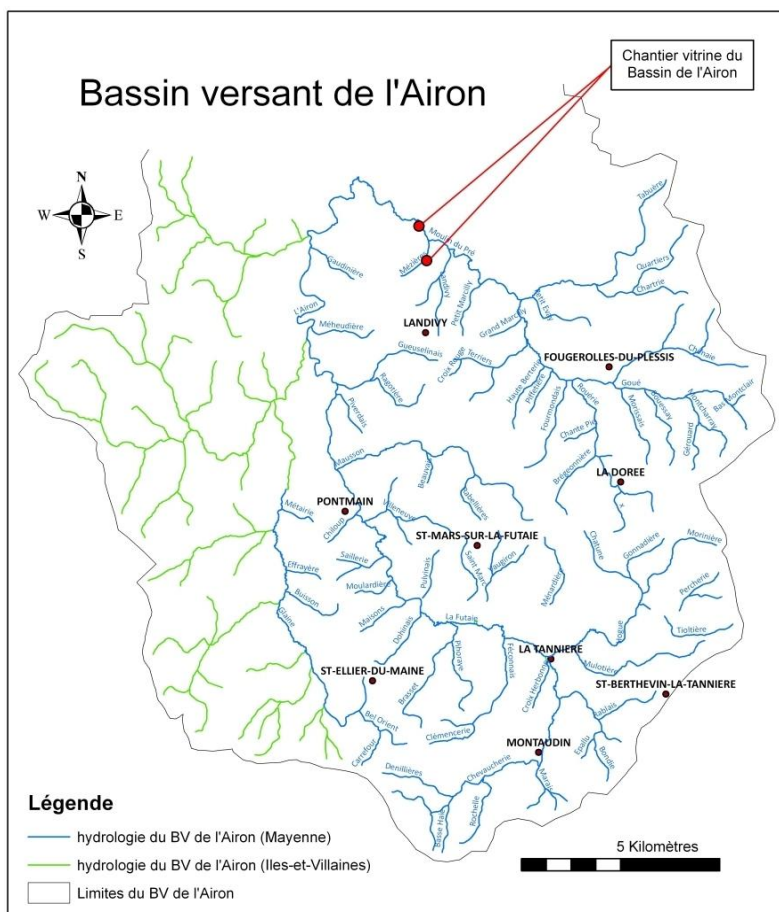


Quelles sont les démarches nécessaires avant les travaux ?

Le technicien rivière, Pierre GUESNÉ, est chargé de prendre contact avec l'ensemble des propriétaires et exploitants des terres concernées pour discuter des travaux à réaliser. Avec l'accord des deux parties (propriétaire - exploitant et CCBM) une convention pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sera établie pour 5 ans. Elle précisera la nature des travaux à réaliser et leur financement. En effet, une participation financière à hauteur de 20 % des coûts sur la création des abreuvoirs, de pompes de prairies, d'abreuvoirs gravitaires, de passages à gué, de passerelles et de création de clôtures sera demandée aux exploitants des parcelles concernées.

Quels sont les ruisseaux de notre commune concernés par ces travaux ?

Suite au diagnostic établi en 2006/2007, les ruisseaux qui seront concernés par ces travaux sont La Hogue (en 2014 et 2015), La Futaie (en 2013, 2014 et 2015), Mausson (en 2015 et 2016), Beauvais (en 2016), Rabellières (en 2016), La Barronnière (en 2016), Villeneuve (en 2016), Brosse (en 2016), La Pulvinais (en 2015), La Ménardière (en 2016) et celui de Chatune (en 2016). Suivant l'avancement des travaux, les dates indiquées sont susceptibles d'être modifiées.



Ces travaux seront-ils suffisants pour retrouver une bonne qualité de l'eau ?

Parallèlement à ces travaux sur les ruisseaux, il sera certainement obligatoire d'effectuer un travail sur le bocage. Avant de les entreprendre, un inventaire des zones humides et des haies a été réalisé sur toutes les communes du bassin versant de l'Airon ayant un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ainsi, en 2010, le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune a répertorié toutes les haies et zones humides de notre commune.

Il a recensé 130 km de haies soit une densité de 60 ml/ha (mètres linéaires par hectare) ou 79 ml/ha de SAU (Surface Agricole Utile). L'intérêt était surtout de repérer les haies ayant un rôle antiérosif et de déterminer leur état. Le bilan indique que 8 % des haies sont très importantes pour lutter contre l'érosion et le ruissellement, et que 77 % sont importantes. De plus il apparaît que nos haies sont vieillissantes



Restauration d'un talus à la Prioulais (St Mars sur la Futaie)

(absence de différentes strates, talus nus et discontinus...). Il sera donc nécessaire d'en renouveler certaines et même d'en créer sur des versants à fortes pentes. Evidemment tous ces travaux ont un coût, mais le Conseil Général a mis en place des aides forfaitaires individuelles pour la rénovation et la création de haies bocagères. Exemple : pour la création du talus, l'achat des plants et la plantation, l'aide du Conseil Général est de 4,5 euros/ml, ce qui correspond au prix estimé de ces travaux en 2010.

Quant aux zones humides (prairies humides de bas fond, friches humides, plans d'eau, prairies inondables et boisements humides), qui représentent 120 ha (5,6 % de notre surface communale), l'objectif est de les préserver car leur végétation peut absorber une grande partie des éléments nutritifs en excédant (nitrates, phosphore...). Ces zones stockent aussi d'importantes quantités d'eau qu'elles restituent lors des périodes de sécheresse.

Comme pour les ruisseaux et les rivières, la CCBM devra certainement prendre la compétence « bocage » pour la mise en place et la coordination des travaux de réhabilitation des haies, même si des actions individuelles ont déjà été entreprises : 2,5 km de haies antiérosives ont été plantés en 2010 sur le canton, et 6,5 km devrait l'être pendant cet hiver. De plus, une réflexion sur la valorisation économique de ces haies devra être menée avec par exemple le soutien à la filière bois déchiqueté car l'entretien des haies à un coût pour les exploitants.

Tous mes remerciements à **Pierre GUESNÉ** et **Ludovic BROSSARD** pour leurs conseils et la relecture de cet article.

Benoît BAUDIN : Délégué de la commune à la commission Espaces Naturels de la CCBM.

Pour en savoir plus :

- Contacter Pierre GUESNÉ : 06.21.96.46.13. ou pierreguesne@cc-bocagemayennais.fr
- Contacter Ludovic BROSSARD : 02.33.89.62.14. ou ludovic-brossard.selune@orange.fr
- Page internet du site de la CCBM sur les CRE :
http://www.cc-bocagemayennais.fr/environnement_eau_restaurations-des-rivieres.phtml
- Page internet sur la directive cadre sur l'eau de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-cadre-sur-l-eau-r429.html>
- L'écho de l'élevage, n°10 – octobre 2011 – Lettre d'information du GDS

Le Frelon Asiatique



En 2010, deux nids avaient été détruits. Pour 2011, bien que le nombre de nids détectés soit inférieur à nos prévisions (8 nids), il faut rester vigilant et observer notre environnement car si l'on compare avec les départements limitrophes, les dynamiques de population du frelon asiatique sont exponentielles. Pour rappel, le frelon asiatique se nourrit d'insectes pollinisateurs dont les abeilles. Ensemble, soyons vigilants afin de détecter insectes et nids afin de permettre leurs destructions.



Les chenilles urticantes



Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voir dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ces symptômes ne sont non pas provoqués

par leurs poils visibles à l'œil nu, mais par des poils microscopiques que les chenilles libèrent. Ces derniers sont très volatiles et peuvent se déplacer facilement. Une fois en contact avec un autre organisme (humain ou animal, sur la peau, les muqueuses, les yeux...), les poils fichés se cassent par frottement et libèrent le « venin ».

Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons. Equipée, elle est intervenue pour des enlèvements de cocons. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais la lutte la plus efficace est d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne, de manière efficace et écologique (propulsion d'insecticide biologique), nouveau service proposé par la FDGDON 53 depuis 2010.

Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20^{ème} siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique, ces rongeurs posent de nombreux problèmes. Ils colonisent nos rivières et plans d'eau, détruisant berges et récoltes. Ils véhiculent aussi des maladies transmissibles aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, comme la leptospirose. Ils causent également des impacts écologiques tels que la destruction de plantes aquatiques et semi-aquatiques, la destruction des frayères et le dérangement à l'avifaune. Pour tous ces différents impacts, ils sont classés organismes nuisibles et l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte collective obligatoire sur l'ensemble des communes Mayennaises. Ainsi, respectons le travail des bénévoles piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs.



LE PETIT TRAIN ou TRAMWAY DÉPARTEMENTAL

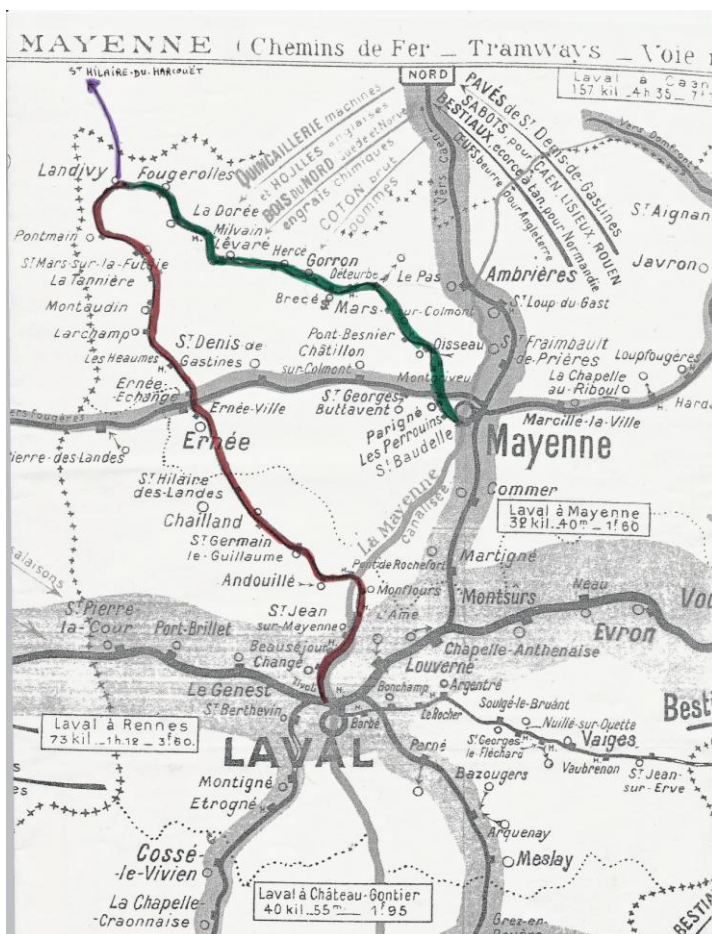
A l'aube du XX^{ème} siècle, le cheval assure le plus souvent le transport des voyageurs et des marchandises de village en village. En 1893, le Conseil Général lance un projet de chemin de fer départemental, ce « petit train » représentait alors un énorme progrès. Trois lignes sont retenues :

- de Laval à Saint-Jean-sur-Erve (35km)
- de Laval à Landivy (67 km)
- de Mayenne à Landivy (48 km)

La ligne Laval-Landivy desservait Laval-ville, Changé, St-Jean-sur-Mayenne, Montfleurs, Andouillé, la Villefranche (station de St-Hilaire-du-Maine), Ernée, Larchamp, Montaudin, St-Mars-sur-la-Futaie, Pontmain et enfin Landivy.

Le train était tiré par des locomotives Corpet de 16 tonnes. Chacune portait un nom de gare : « Landivy », « Chailland », « Andouillé », etc. Tous les 20 à 25 km, la locomotive à vapeur du tramway devait se ravitailler en eau.

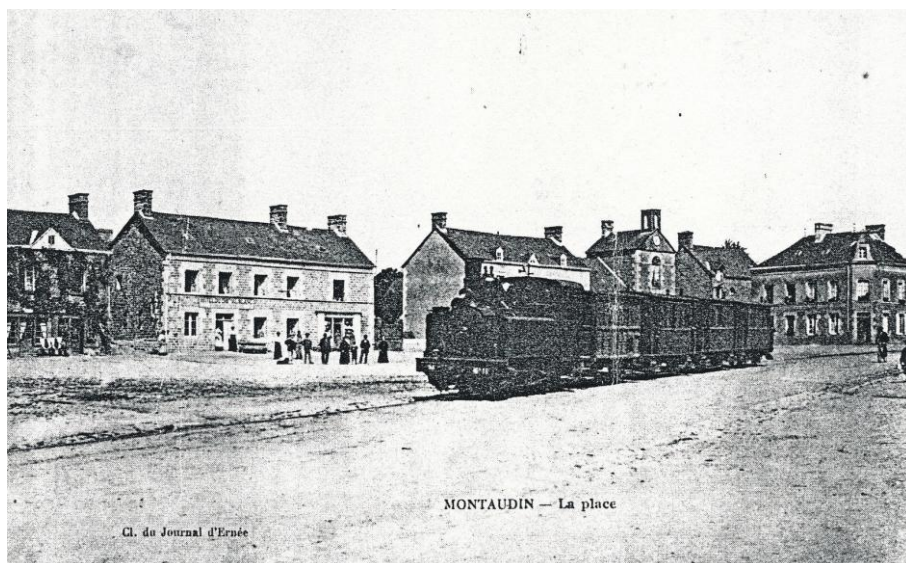
La ligne Laval-Landivy fut mise en service le 15 décembre 1901. Son inauguration donna lieu à des cérémonies grandioses, avec discours et vin d'honneur, tout au long des



localités traversées. A Saint-Mars, la foule endimanchée se pressait le long de la voie pour voir « le petit train » arriver dans une gare toute neuve décorée de guirlandes de fleurs. Le maire Aristide Levannier accueillit le Préfet et tous les membres du Conseil Général qui l'accompagnaient dans ce voyage. Le voyage inaugural dura une journée.

Les rails suivaient le plus souvent le tracé de la route. Mais dès que la

pente devenait trop raide ou les virages trop serrés, la ligne s'aventurait à travers champs. C'est ainsi qu'à partir de la Tannière, le tramway suivait la vallée de la Futaie pour atteindre Saint-Mars.



Les chevaux qui étaient jusqu'à lors maîtres de la route vont mettre un certain temps à s'habituer au passage bruyant de la locomotive. En juillet 1904, un cheval apeuré est tué par le train n° 27 sur la commune de Saint-Mars-sur-la-Futaie.

Le train circulait à la vitesse de 15 à 20 km/h. Il faisait 2 fois par jour l'aller-retour Laval-Landivy. Plutôt qu'un long discours sur la lenteur des trajets, voici un tableau sur

l'horaire des trains en 1905 :

LAVAL	ERNÉE (ville)	ST MARS	LANDIVY
5h50 (départ)	8h09	9h09	9h47 (arrivée)
15h (départ)	17h17	18h17	18h55 (arrivée)

LANDIVY	ST MARS	ERNÉE (ville)	LAVAL
5h45 (départ)	6h20	7h29	9h33 (arrivée)
14h30 (départ)	15h05	16h14	18h18 (arrivée)

Les jours de foires et de marchés, les fermières prenaient le train pour aller à la ville vendre leurs paniers de produits frais d'où dépassaient les têtes d'oies et de canards bien engraisés. Des marchandises telles que chaux, produits agricoles, matériaux de construction, bois et bestiaux étaient acheminés par le tramway. L'arrivée du train, tant espérée des sabotiers



de Saint-Mars, Landivy et Fougerolles, a permis d'expédier leur production vers Flers, Caen, Lisieux, Rouen, la Bretagne et la Vendée. En 1930, il restait encore 5 artisans-sabotiers à Saint-Mars : Messieurs Lagoutte, Gaignon, Chevallier, Daligault, Gâté.

La ligne Landivy-Mayenne fut achevée en 1903, avec la construction du viaduc métallique d'Eiffel permettant au train de franchir la Mayenne.

La ligne Landivy-St Hilaire du Harcouët fut achevée le 3 avril 1909.

Ces lignes convergeaient vers Landivy et ...Pontmain. En ce qui concerne les voyageurs, c'est Pontmain qui a bénéficié le plus des bienfaits du chemin de fer départemental. Les pèlerinages ont pris de l'essor et la basilique est devenue un haut-lieu de culte. Des paroisses entières venaient par le train en pèlerinage à Pontmain. La campagne et la gare de St Mars étaient traversées par des trains chantant des cantiques.

Mais hélas, dès 1926, la concurrence de la route commença à se faire sentir. Progressivement, le petit train ne fut plus rentable et la ligne Laval-Landivy fut définitivement fermée le 1^{er} janvier 1939.

Reste-t-il encore des vestiges du petit train à Saint-Mars ? Oui, bien sûr ...Ce bâtiment aux angles de briques est situé près du plan d'eau. C'était la gare ou « la station » de Saint-Mars.



Ancienne gare de Saint-Mars-sur-la-Futaie de 1901 à 1939

Guillemette GESLIN

Saint Mars sur la Futaie

Ses Commerces - Ses Activités



Aubépine du 3^{ème} Siècle



Salle des fêtes



Plan d'eau
Pêche-Promenade



Ecole

BAR-ALIMENTATION
A L'AUBERPINE
14, Rue de Bretagne
Tél. 02.43 05 03 63

AUBERGE "La Camillane"
HOTEL-RESTAURANT-TRAITEUR
Tél. 02 43 05 32 37

Chambres d'hôtes
Route de Landivy - C201
Tél. 02 43 05 01 55

SALON de COIFFURE MIXTE
7, Rue de Bretagne
Tél. 02.43.05 00 60
Coif' Colette

NEGOCE DE MATERIAUX
Tél. 02 43 05 00 44 - Fax. 02 43 05 39 79

Elevage Avicole des Grands Moulins Neufs
VENTE DIRECTE EN VIVANTS
Rte de St Ellier du Maine
Tél. 02 43 05 00 63

LA POSTE
Agence Postale
Du lundi au vendredi: de 9h à 12h
Le samedi: de 10h à 12h

A S C L HALTEROPHILIE
Tél. 02.43.05.07.88

Tous travaux de maçonnerie
Rénovation Petits murs en pierre Carrelage
Tél. 02 43 05 14 76 - Port. 06 62 59 95 54

Entreprise BELLONY
Peinture
Décoration d'intérieurs
Revêtement de sols et murs
Pose Cloisons Seches
Port. 06 70 07 60 53

Matt Gilks
ENTRETIEN DU JARDIN
La petite Dallionnière
St Mars sur la futaie
Tél. 02 43 13 06 56
Port. 06 28 08 29 47

Menuiserie - Ebénisterie
Scierie - Exploitation Forestière
Loïc DEMAZEL
Tél. 02.43.05.02.34 - Port. 06.83.19.66.33

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
TERRASSEMENT - EMPRIEREMENT - POSE DE PAVES - BORDURES
AMENAGEMENT DE COURS - ALLEES - TRAVAUX DIVERS MINI-PELLE
GOUDRONNAGE - ENROBAGE
Jean-Claude ORAIN
"Brickvoque" - 53220 St MARS SUR LA FUTAIE
Tél. 02 43 05 02 89 - Port. 06 83 82 87 90

La commission promotion vous souhaite une très bonne année 2012.



Les membres du conseil municipal vous souhaitent une très bonne année 2012 et vous proposent une boîte à idée à la mairie. Vous pouvez, si vous le désirez, déposer dans cette boîte vos suggestions, vos propositions afin que, tous ensemble, nous construisions notre avenir communal. Merci de votre collaboration.

.....
Propositions, suggestions, idées nouvelles.

.....

.....

.....